



Rapport Financier Annuel 2021

ISIN: FR0000038531 ALHF – Reuters: HFCO.LN Bloomberg: HFCO NM

À propos d'HF Company : HF Company est un intégrateur de solutions et services technologiques dans l'univers digital et réseaux. HF Company est coté sur Euronext Growth, labellisé entreprise innovante par Bpifrance (n°3723929/1) et éligible au PEA PME selon les critères définis par le décret du 4 mars 2014.



S.A. au capital de 1 569 131 euros
Siège social : Node Park Touraine
37 310 Tauxigny
R.C.S. : 405 250 119 Tours

Rapport financier annuel
Exercice clos le 31 décembre 2021

Il a été diffusé conformément aux règles des marchés Euronext Growth. Il est notamment disponible sur le site de notre société [www.hfcompany.com].

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	5
2. RAPPORT DE GESTION	6
2.1. L'Activité	6
2.2. L'activité du groupe au cours de l'exercice 2021	6
2.3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice	10
2.4. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :	10
2.5. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :	11
2.6. L'activité propre de la société HF COMPANY	11
2.7. Informations relatives aux questions sociales et environnementales	12
2.8. Les résultats	15
2.9. Le capital de la société	16
2.10. Gestion des risques	24
2.11. Les commissaires aux comptes	24
2.12. Les salariés	24
2.13. L'action HF Company en bourse	24
3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	28
3.1. Le conseil d'administration	28
3.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général	35
3.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale	36
3.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	36
3.5. Les conventions règlementées	37
3.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité	38
COMPTES CONSOLIDES 2021	1
1. Bilan consolidé	2
2. Compte de résultat consolidé	3
3. Tableau de trésorerie consolidé	4
4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	6
5. Annexe aux comptes consolidés	6
5.1. Événements marquants de l'exercice 2021	6
5.1.1. Événements marquants	6
5.1.2. Évolution du périmètre.....	7
5.1.3. Principes comptables et méthode d'évaluation	7
5.2. Détail des autres postes des comptes consolidés	13
Note 1 - Immobilisations incorporelles	13
Note 2 - Immobilisations corporelles	15
Note 3 – Titres mis en équivalence.....	15
Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers	16
Note 5 - Stocks.....	16
Note 6 - Créances clients	17
Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation	17
Note 8 - Disponibilités et VMP	18
Note 9 - Capital social.....	18
Note 10 - Dettes financières	18
Note 11 - Impôts différés actifs et passifs	18
Note 12 - Provisions pour risques et charges	19

<i>Note 13 - Fournisseurs et autres dettes</i>	20
<i>Note 15 – Chiffre d'affaires</i>	20
<i>Note 16 - Résultat d'Exploitation</i>	21
<i>Note 17 - Résultat Exceptionnel</i>	21
<i>Note 18 - Résultat financier</i>	22
<i>Note 19 - Charge d'impôt</i>	22
<i>Note 20 – Attribution d'actions gratuites</i>	22
<i>Note 21 - Les engagements hors bilan</i>	22
<i>Note 22 - Transactions entre parties liées</i>	23
<i>Note 23 - Effectifs</i>	24
<i>Note 24 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique</i>	24
<i>Note 25 – Impacts du changement de référentiel comptable sur les comptes consolidés</i>	27
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	32
COMPTES SOCIAUX 2021	1
1. Bilan	2
2. Compte de Résultat	3
3. Annexe aux comptes sociaux	4
3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	4
3.2. Règles et méthodes comptables	4
3.3. Notes sur le bilan	4
<i>Note 1 - les immobilisations incorporelles</i>	4
<i>Note 2 : Les immobilisations corporelles</i>	4
<i>Note 3 : Les immobilisations financières</i>	5
<i>Note 4 : Les stocks</i>	7
<i>Note 5 : Les créances</i>	7
<i>Note 6 : La trésorerie</i>	7
<i>Note 7 : Les charges constatées d'avance et charges à répartir</i>	7
<i>Note 8 : Capital social</i>	8
<i>Note 9 : Les provisions règlementées, subventions d'investissement, avances conditionnées et autres fonds propres</i>	8
<i>Note 10 : Les capitaux propres</i>	8
<i>Note 11 : Provisions pour risques et charges</i>	8
<i>Note 12 : Dettes financières</i>	8
<i>Note 13 : Dettes fournisseurs et autres dettes</i>	9
<i>Note 14 : Produits constatés d'avance</i>	9
<i>Note 15 : Ecart de conversion</i>	9
3.4. Notes sur le compte de résultat	9
<i>Note 16 : Le chiffre d'affaires</i>	10
<i>Note 17 : Produits et charges d'exploitation</i>	10
<i>Note 18 : Le résultat financier</i>	10
<i>Note 19 : Le résultat exceptionnel</i>	10
<i>Note 20 : Impôts sur les sociétés</i>	11
3.5. Autres informations	11
<i>Note 21 : Entreprises liées</i>	11
<i>Note 22 : Engagements hors bilan</i>	13
<i>Note 23 : Personnel</i>	13
<i>Note 24 : Consolidation et intégration fiscale</i>	13
<i>Note 25 : Avances et crédits alloués aux dirigeants</i>	13
<i>Note 26 : Rémunération des dirigeants</i>	14
3.6. Evènements postérieurs à la clôture	14
4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	15



1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 26 avril 2022

M. Yves BOUGET

NODE PARK TOURAINÉ
37310 Tauxigny - FRANCE
Tél : +33 (0)2 47 34 36 36
Fax : +33 (0)2 47 34 36 30

www.hfcompany.com
hf@hfcompany.com

SA au capital de 1 670 63150 Euros
R.C.S. 40525089

2. RAPPORT DE GESTION

2.1. L'Activité

HF COMPANY, est la holding regroupant des entreprises spécialisées dans la conception, la commercialisation et la qualification de matériels de réseau Tv, Telecom, Smartgrid. Les produits et prestations sont à la fois proposés pour, le grand public, des industriels, et des opérateurs télécom et énergie.

2.2. L'activité du groupe au cours de l'exercice 2021

2.2.1. Les faits marquants de l'exercice 2021

Le 31 juillet, le groupe HF COMPANY a arrêté l'exploitation de la société VECTOR et a vendu l'ensemble des actifs industriels de Vector au cours du second semestre, Ces actifs correspondent au pôle Industrie du groupe.

Le 15 septembre, le groupe HF COMPANY a transféré ses titres sur Euronext Growth et a changé de référentiel comptable en passant du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au référentiel français ANC 2020-01.

Le 15 octobre, le groupe HF COMPANY a finalisé la cession en numéraire de 100 % des titres de la société METRONIC, regroupant les activités HDL au groupe BIGBEN. METRONIC France et ses filiales sont déconsolidées des comptes du groupe depuis cette date. En conséquence le chiffre d'affaires consolidé exclut le périmètre HDL cédé à compter du 15 octobre 2021.

Le 1er novembre, la société LEA Networks a cédé 30 % de la JV NETINOVO, détenue par sa filiale LEA Asia Ltd, à son partenaire chinois qui détenait 50 % de la joint-venture mise en équivalence dans les comptes du groupe HF COMPANY.

2.2.2. Le Chiffre d'Affaires 2021

CA consolidé audité Normes Françaises (en M€)	2021	RATIOS	2020	RATIOS	Evolution
HOME DIGITAL LIFE	18,4	76,3%	24,0	82,4%	-23,5%
DIGITAL BROADBAND	5,0	20,6%	3,6	12,2%	38,7%
INDUSTRIE	0,7	2,9%	1,5	5,3%	-54,5%
HF COMPANY CORPORATE	0,0	0,2%	0,0	0,0%	
TOTAL	24,1	100,0%	29,1	100,0%	-17,3%

Le chiffre d'affaires du pôle Home Digital Life s'est ainsi établi à 18.4 M€ sur la période du 1^{er} janvier au 15 octobre, contre 24.1 M€ en 2021 en année pleine, soit une baisse de 23.5 %. Au 15 octobre 2021, l'activité du Home Digital Life était en croissance de 5.5 % par rapport à l'activité 2020.

Le chiffre d'affaires du pôle Digital Broadband ressort à 5 M€ contre 3.6 M€, soit une hausse de 38.7 %.

Le chiffre d'affaires du pôle Industrie ressort à 0.7 M€ sur 7 mois contre 1.5 M€ sur 12 mois en 2020, soit une baisse de 54.5 %. L'activité de VECTOR Industrie à fin juillet cumulait une perte d'activité de 45 % par rapport à l'activité 2020.

L'activité HOME DIGITAL LIFE 2021

Compte de résultat du Home Digital Life*

En M€	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires	18,4	24,0	-23,5%
Résultat Opérationnel	0,6	1,8	-65,3%
Marge Opérationnelle	3,4%	7,6%	
Résultat Financier	0,0	0,0	

* Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation

L'activité Home Digital Life a enregistré un chiffre d'affaires de 18.4 M€ jusqu'au 15 octobre 2021. L'activité était en croissance de 5.5 % lorsqu'elle a été cédée au groupe BIGBEN. Elle a bénéficié d'un effet de base favorable en raison de la fermeture des magasins pendant le premier confinement.

Une activité qui a été perturbée par la pénurie de composants électroniques, les hausses significatives des prix du transport, et par la flambée des prix des matières premières.

Les marges ont connu des baisses significatives sur l'ensemble des lignes produits malgré une augmentation des prix de plus de 8 % au 1^{er} juillet, les marges ont continué à baisser en raison de la forte volatilité des marchés.

La croissance de l'activité sur le second semestre a été concentrée en Italie en raison d'une forte demande de décodeurs TNT pour le switch-off.

L'activité Digital BROADBAND 2021

Compte de résultat du Digital BROADBAND*

En M€	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires	5,0	3,6	37,5%
Résultat Opérationnel	-0,2	-0,6	-60,2%
Marge Opérationnelle	-5,0%	-17,2%	- 19,3pts
Résultat Financier	0,1	0,0	

* Format reporting après retraitement de l'intragroupe mais avant prise en compte des impacts de consolidation

Le pôle regroupe les sociétés LEA Networks et le laboratoire LANPARK dont les activités industrielles ont été fortement impactées par la crise sanitaire de 2020 et 2021. En effet, La pandémie a mis fin à l'activité historique des solutions DSL (splitters, qualifications) mais nos entreprises ont su rebondir pour développer de nouveaux produits et clients.

Le pôle Broadband est en croissance de 37.5 % mais toujours en retrait par rapport à son activité avant pandémie (2019) de 30 %.

Comme le pôle Home Digital Life, la pénurie de composants électronique et la hausse des prix a freiné la croissance de cette activité durant l'exercice 2021. Cependant, les nouvelles solutions technologiques apportées par Lea Networks auprès des équipementiers Telecom européens et nord-américains ont été fortement plébiscitées en cette fin d'année.

Les Modules de protection des lignes téléphoniques (parafoudres) sont en forte progression +76 % pour le marché US. Les alimentations pour les équipements de télécommunications, comprenant des injecteurs PoE (Power over Ethernet), et les modules d'alimentation pour le G-fast (fibre optique vers cuivre ou coax) ont été référencés par Nokia et distribuer auprès d'opérateurs de premier rang.

En fin d'année, LEA Asia Ltd a cédé 30 % de sa participation dans sa JV Chinoise NETINOVO pour un montant de 400 KUSD. LEA Asia Ltd garde une participation de 20 % chez NETINOVO qui reste un sous-traitant pour nos activités Broadband.

Les clients du LANPARK ont été moins nombreux cette année en raison de projets reportés par la pénurie de composants électronique. L'activité certification Fibre (gpon) est en retrait de 35 %. CPL-G3 a bénéficié du déploiement des solutions hybrides développés en 2020 en affichant une croissance de 9 %. Les activités du LANPARK, n'ont pas retrouvé le niveau d'activité de 2019 supérieur de 23 %.

La certification des systèmes de vidéosurveillance IP (technologie PowerEOC standardisée en 2019 à l'ETSI) ne décolle pas en raison du recentrage du principal fabricant de composants QUALCOMM sur des secteurs très demandeurs comme l'automobile.

Cependant, le LANPARK a gagné en fin d'année un appel d'offre auprès de GRDF évalué à plus de 3 M€ pour les sept prochaines années. Le LANPARK réalisera des tests de métrologie gaz et fera de la qualification d'équipements IOT pour le compte de GRDF. Le LANPARK a facturé en 2021 120 k€ de prestations à GRDF.

L'activité des pôles Industrie et Holding

- **VECTOR Industries :**

Le chiffre d'affaires a baissé à 0.7 M€ contre 1.5 M€ en 2020.

Après avoir été marquée par la délocalisation et la perte de son principal client ITRON en 2020, VECTOR Industries a perdu plus de 50 % de son portefeuille d'activité pendant le 1^{er} trimestre 2021.

La décision a été prise de cesser l'exploitation de VECTOR Industries au 31 juillet et de vendre les actifs industriels au second semestre de l'année.

Le résultat opérationnel ressort à - 346 K€ contre - 257 K€ en 2020.

- **Le holding HF COMPANY**

Le holding s'est investi sur quatre dossiers

- La cession du Pôle HDL au groupe BIGBEN pour une valeur d'entreprise de 19 M€
- La fermeture et la cession des actifs industriels de VECTOR Industries
- La cession de son bâtiment industriel pour une valeur de 2,5 M€
- Le transfert de cotation de HF COMPANY vers Euronext Growth

Le holding a mis en place une convention de prestations informatiques avec le groupe BIGBEN pour les sociétés METRONIC pour un montant de 120 k€ annuel. Par ailleurs, BIGBEN souhaitait un accompagnement, et il a été décidé entre les deux groupes que Monsieur Eric TABONE soit nommé Président de METRONIC France tout en restant Directeur Général Délégué et administrateur du groupe HF COMPANY.

2.2.3. Commentaires sur les comptes consolidés

Principaux postes du compte de résultat (publié normes françaises) :

En M€	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires	24,1	29,1	-17,3%
Valeur ajoutée	5,0	7,6	-33,5%
Excédent Brut d'Exploitation	-1,4	0,8	
Marge Brute d'exploitation	-5,7%	-2,0%	
Résultat d'Exploitation	-2,6	-0,5	388,4%
Résultat Exceptionnel	2,6	0,0	
Résultat avant IS	0,1	-8,7	100,7%
Résultat net consolidé	0,7	-8,0	108,3%
Résultat net part du groupe	0,7	-8,1	108,3%

Le chiffre d'affaires diminue de 17,3 % en passant de 29.1 M€ en 2020 à 24.1 M€ en 2021 en rappelant que la branche Home digital life a été cédée au 15 octobre 2021.

L'EBE¹ ressort en baisse à -1.4 M€ contre 0.8 M€ en 2020, et le résultat d'exploitation (après amortissements et provisions) est également en baisse, à - 2.6 M€ par rapport à -0.5 M€ en 2020.

Le résultat Exceptionnel comprend les résultats des cessions du pôle HDL et de la participation dans NETINOVO, pour 2.5 M€

- Pôle HDL : plus-value consolidée : 2.7 M€
- Participation NETINOVO : cession 30% sur les 50 % détenus, moins-value consolidée : -0.2 M€

¹ Résultat opérationnel courant retraité des dotations / reprises aux amortissements et provisions

Le Résultat avant IS est positif sur cet exercice de 0.1 M€ pour une perte avant IS 2020 de -8.7 M€ qui intégrait une dépréciation du goodwill résiduel de LEA Networks et de VECTOR Industrie à hauteur de respectivement 7.9 M€ et 0.6 M€ soit 8.5 M€ enregistrée dans les comptes 2020.

Le résultat net part du groupe ressort positivement à 0.7 M€ en 2021 après intégration du résultat de la JV mise en équivalence pour 0.4 M€ en 2021 contre 0.3 M€ en 2020, et d'un Impôt société créditeur de 0.25 M€.

Après la cession des différents actifs, le groupe dispose d'une trésorerie de 24 M€.

Le RNPA est de 0.22 € par action contre – 2.54 € par action en 2020. Le RNPA dilué ressort à 0.22 € également.

Principaux postes du Bilan :

En M€	2021	2020
Capitaux Propres	31,3	32,5
Immobilisations incorporelles	2,8	3,9
BFR	1,7	11,0
Dettes financières nettes	-24,5	-15,1
Gearing	-78,3%	-35,6%

La trésorerie nette de tout endettement reste largement excédentaire avec 24.5 M€ contre 16.1 M€ au 31/12/2020, après remboursement du PGE de 3 millions d'euros effectué le 15 juin 2021. Cette trésorerie représente 71.5 % du bilan au 31/12/2021.

Le Groupe a versé un dividende de 0.5 € par action en 2021 soit une valeur d'1.6 M€

Le Groupe HF COMPANY dispose désormais de 31 M€ de capitaux propres soit plus de 91 % de son total bilan.

Nous vous demandons d'approuver ces comptes consolidés.

2.2.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 21 de l'annexe des comptes consolidés.

L'ensemble des cautions et nantissements portés par HF COMPANY pour garantir les lignes de crédit bancaires du groupe METRONIC ont été levés à la suite de la cession.

2.2.5. Principaux investissements 2021 :

Les investissements s'élèvent à 0.8 M€ au cours de l'exercice, l'activation des frais de R&D représente 0.65 M€ soit 81 % des investissements réalisés. Ils se répartissent entre LEA Networks à hauteur de 0.56 M€ et le LAN pour 0.10 M€. Les investissements corporels représentent 0.14 M€ en 2021.

2.2.6. Activité en matière de Recherche et Développement

L'importante activité du Groupe HF COMPANY en matière de Recherche et Développement se traduit depuis 2003 par la qualification OSEO « d'entreprise innovante » dans le cadre des FCPI. Cette qualification a fait l'objet d'un renouvellement en 2019 sous le numéro 3896821/1.

Le budget de la R&D 2021, en ne prenant en compte que les coûts directs de R&D (ingénieurs, prestataires et amortissements des matériels) et sans tenir compte des charges indirectes de gestion et des coûts des techniciens SAV participant aux processus d'élaboration, est maintenu à 1 M€ et à un niveau supérieur à 4 % du CA réalisé en 2021 contre 3.3 % du CA 2020.

L'activation des frais de R&D est effectuée selon les critères suivant :

- La faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de le commercialiser ou de l'utiliser ainsi que sa volonté d'achever l'actif.
- L'entreprise doit disposer immédiatement ou dans le futur des capacités techniques et financières de mener le projet à son terme ainsi que d'utiliser ou vendre l'actif créé.
- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif génèrera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

Le suivi de l'activation des frais de R&D en année pleine :

En K€	2021	2020
LEA Networks	551	340
LANPARK	109	193
Total	660	533

Les frais de R&D activés sont amortis sur 5 ans, ce qui représente au titre de 2021 une dotation de 617 K€.

Cet effort de R&D est réparti de la façon suivante :

- Equipes LEA + LAN : 100%

Le Groupe emploie au 31 décembre 2021, 12 ingénieurs. Cette ressource est affectée fin 2021 de la façon suivante :

- LANPARK : 7 ingénieurs,
- LEA Networks : 5 ingénieurs,

2.3. Evènements importants depuis la clôture de l'exercice

La holding HF COMPANY a vendu son immeuble industriel à Gretz-Armainvilliers (77) au mois de février pour une somme de 2.5 M€.

2.4. Evolution prévisible (article L233-26 du code de commerce) :

L'activité est concentrée désormais sur les activités Broadband qui devraient poursuivre en 2022 le rebond réalisé cette année et retrouver une activité égale ou supérieure à 2019 si les tensions économiques et politiques se détendent.

Dans le contexte de guerre en Ukraine, le Groupe HF COMPANY précise qu'il n'est pas exposé ni sur le marché russe, ni sur le marché ukrainien tant sur ses approvisionnements que sur ses ventes

Perspectives 2022 :

☛ Les perspectives commerciales :

En 2022, malgré la persistance de la crise sanitaire liée au Covid-19 et la pénurie de composants, le Groupe entend continuer sa croissance

LEA Networks entend renouer avec une croissance forte démontrant la pertinence des technologies développées :

- Nombreux déploiements des injecteurs RPF (Reverse Power Feeding) en Europe et en Amérique du Nord
- Déploiements des solution Coax, baluns panels 1 à 16 ports pour conversion coax vers la paire torsadée (cuivre)

- les réseaux mobiles 5 G en commençant par la partie alimentation et avec l'objectif d'aller plus loin dans les équipements actifs (bases de temps, switchs managés, media-converters...),
- le véhicule électrique (développements sur la conversion et la mesure d'énergie ou la communication du véhicule vers la borne et de la borne vers le cloud).

Le LANPARK a sa croissance réalisée avec la mise en place des tests gaz pour GRDF qui sont évalués pour cette première année à 450 k€ de prestations d'ingénierie.

Les activités de certifications fibre devraient s'intensifier autour des partenaires industriels du groupe Orange qui a la volonté de développer « la fibre » en Europe et en Afrique.

Les activités CPL-G3, mises à jour sont prévues pour cette année après deux années sans évolution. Le LANPARK espère que la certification du mode CPL-G3-hybride qui mixe courant porteur et communication radio sera un levier de croissance.

Le LANPARK continuera ses contributions à l'alliance POWEROEC pour développer un protocole de communication commun aux matériels de vidéo surveillance.

2.5. Informations diverses concernant l'activité du Groupe :

Les facteurs de risque, notamment en cas de variation, du cours de bourse, du cours de change sont présentés dans le **Chapitre 5 – Les Risques du Marché**, du Document d'enregistrement universel 2020 aux points :

- b) Le Risque de Change, aux pages 167 à 168 ;
- c) Le Risque sur Actions et autres instruments financiers à la page 168.

2.6. L'activité propre de la société HF COMPANY

La société HF COMPANY réalise un chiffre d'affaires de 0.8 M€ en 2021 pour 1.4 M€ en 2020. Les produits de la SA HF COMPANY sont constitués pour 0.8 M€ de prestations de services auprès des filiales du Groupe. La société a reçu des dividendes de ses filiales pour un montant global de 2.1 M€.

La SA HF COMPANY affiche un résultat net de +8.6 M€ en 2021 contre -11 M€ en 2020.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

2.6.1. L'activité de la société HF COMPANY au cours de l'exercice écoulé

L'activité d'HF COMPANY en tant que Holding, tête de Groupe, se confond avec l'activité du Groupe. Les commentaires liés aux faits marquants, aux événements importants intervenus depuis la clôture, à l'évolution prévisible et aux perspectives ne sont pas distincts des commentaires sur les comptes consolidés.

Informations sur les délais de paiement :

L'échéancier des dettes fournisseurs et des créances clients présenté sont de l'ordre de 60 jours.

K€	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	19					9	13					13
Montant total des factures concernées (TTC)	45	0	8		19	27	65	18	17	15	28	77
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	0,21%	0,00%	0,04%	0,00%	0,09%	0,13%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							0,13%	0,04%	0,03%	0,03%	0,06%	0,15%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du Code de Commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : le 10 du mois suivant la date d'émission de la facture					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input type="checkbox"/> Délais légaux :					

Montant des prêts interentreprises (article L. 511-6 du Code monétaire et financier)

Néant

Mention des succursales existantes (Article L. 232-1 du Code de commerce)

Néant

2.7. Informations relatives aux questions sociales et environnementales

Les conséquences sociales de l'activité :

Les données reportées dans ce document sont celles de l'exercice écoulé du 01/01 au 31/12/2021.

L'effectif total du Groupe au 31/12/2021

SOCIETES	effectif au 31/12/2020	DEPARTS	ENTREES	SORTIE DE PERIMETRE 15/10/2021	effectif au 31/12/2021
		Total départs 2021	Total entrées 2021		
TOTAL France	97	22	9	56	28
Total Filiales étrangères	38	3	4	27	12
TOTAL Groupe	135	25	13	83	40

L'effectif total du Groupe HF COMPANY au 31/12/2021 est de 40 salariés

- 28 personnes sur le périmètre FRANCE
- 12 personnes sur les filiales étrangères.

On constate donc une baisse significative après la cession du pôle Home digital life (METRONIC) représentant 62 % des effectifs et après le plan social chez VECTOR Industries de 9 personnes qui représentait 7 %.

La population du Groupe HF est ainsi composée à 40 % d'employés pour 52 % de cadres. Les 8% restants correspondent aux 3 apprentis présents dans les structures Françaises.

Rémunération et avantages sociaux

La rémunération globale des collaborateurs comprend une rémunération monétaire qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise ainsi que des avantages sociaux (tickets restaurant, mutuelle, prévoyance, retraite supplémentaire, etc..).

La plupart des filiales françaises du Groupe dispose également d'un programme d'intéressement permettant aux salariés de constituer un patrimoine à des conditions fiscales privilégiées, par le placement des sommes qui leur sont distribuées sur un Plan d'Épargne d'Entreprise ou un PERCO (plan d'Épargne retraite collectif). Les filiales européennes ne sont pas concernées par ces dispositions et n'ont pas de dispositif comparable.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante à travers la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis au début d'année et fonction du contexte, des résultats.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et, est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur.

La politique de rémunération est pilotée par la Direction Générale du Groupe pour l'ensemble des filiales. Elle est organisée au travers :

- D'une revue annuelle des budgets et des décisions individuelles en matière de salaire fixe.
- D'une revue des contrats d'intéressement au moment de leur mise en place ou de leur renouvellement.

Le Groupe HF a établi depuis 2008 un partenariat avec la crèche interentreprises basée à TAUXIGNY. Cela permet aux collaborateurs de bénéficier de places en crèche plus facilement, à proximité de leur lieu de travail ou de leur domicile, selon les établissements du gestionnaire People&Baby. Plus de vingt salariés ont bénéficié de cet avantage.

Depuis 2008, cette opportunité a d'ailleurs été très largement saisie par les salariés et les berceaux ont sans cesse augmenté pour atteindre un maximum de 11 places occupées en 2011. Pour l'année 2021, 2 enfants ont été accueillis et 1 nouvelle demande est annoncée pour septembre 2022.

Les conséquences environnementales de l'activité :

L'activité du Groupe n'a pas de conséquence significative majeure en matière d'environnement. Par conséquent, aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature des activités du Groupe. Il n'existe pas non plus de démarche particulière d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et le Groupe n'a pas la nécessité de mettre en œuvre des actions spécifiques de formation en matière de protection de l'environnement.

Dans le cadre de la cessation d'activité de la société VECTOR Industrie, le groupe HF COMPANY a pris toutes les mesures pour limiter les impacts sociaux et environnementaux liés à la fermeture du site industriel du groupe.

- Dans le cadre du plan de licenciement économique mise en place, les 9 salariés ont bénéficié d'un contrat de sécurisation professionnels (CSP).

- Pendant le démantèlement du site industriel, nous avons procédé au recyclage par des sociétés compétentes de l'ensemble des équipements et matériaux ne pouvant être valorisés. De même l'ensemble des déchets industriels (fluides et liquides) ont été vidangés et traités par des sociétés spécialisées.

Energies : électricité, eau, gaz et utilisation durable des Ressources

L'ensemble des activités du Groupe HF COMPANY ne génère pas de consommation significative d'énergie ou de matières premières. La plupart des sociétés françaises et européennes étant principalement constituées de bureaux, il s'agit d'une consommation domestique (électricité, gaz, eau) liée aux activités administratives et de services, multipliée par le nombre de personnes présentes dans les locaux.

Des systèmes de régulation électronique des éclairages existent dans la majorité des immeubles occupés par les filiales du Groupe HF COMPANY (minuteries, détections de mouvements). Les salariés sont régulièrement sensibilisés aux éco-gestes (éteindre la lumière en quittant le bureau ou une salle de réunion etc.).

Concernant la **consommation de papier**, il s'agit uniquement d'impression de bureaux et le Groupe travaille de plus en plus à la dématérialisation des échanges, tant en interne que vis-à-vis des clients et fournisseurs.

Transport & Voyages professionnels

L'activité du Groupe nécessite quelques déplacements professionnels. Les cadres et dirigeants sont sensibilisés pour préférer les déplacements en train plutôt qu'en avion ou en voiture quand la distance le permet compte tenu du coût mais également de l'impact environnemental des voyages en avion.

De plus en plus de réunions, entretiens de recrutement et certains Conseils d'Administration sont également organisés à distance via des systèmes de visioconférence.

La crise sanitaire a amplifié le recours aux réunions en visio-conférences, en interne, avec des clients et fournisseurs de même que pour les conseils d'Administration, et fortement limité les déplacements internationaux dans le groupe.

Concernant les véhicules de fonction et notamment la flotte commerciale d'une vingtaine de véhicules, Ce parc est limité à trois véhicules fin 2021 du fait des mouvements de périmètre.

Mesures de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe HF COMPANY génère peu de déchets liés à son activité commerciale. Au sein des bureaux, ce sont des gestes quotidiens simples qui ont été instaurés : circuit de collecte et recyclage des cartouches d'encre, tri sélectif, bannettes de collecte des documents papiers...

Les téléphones portables usagés, cassés, sont également triés lors du renouvellement de parc matériel : les appareils en état de fonctionnement sont proposés à la vente en interne ou via des sites internet de reprise et le matériel défectueux est confié à des filières professionnelles pour traitement.

Concernant les produits électroniques du Groupe, un processus de recyclage est établi : ils sont démantelés et triés selon chaque type de matériau avant d'être récupérés par les organismes en charge du recyclage des produits. Ceci permet donc de simplifier la tâche des organismes et de garantir un meilleur recyclage.

Contamination des sols et de l'air et la pollution sonore

L'activité du Groupe ne présente pas de risques concernant la contamination des sols ni la pollution atmosphérique puisque les poudres époxy liées à la chaîne peinture sur le site industriel sont aspirées et récupérées.

L'impact bruit des sociétés est faible, voire quasi inexistant si on considère l'activité directe des entreprises. Elles sont principalement situées dans des zones industrielles et travaillent uniquement en journée sur des activités de réception/envoi de marchandises. Cela génère donc quelques rotations de camions au quotidien.

Sous-traitance et Fournisseurs

Le recours à la sous-traitance internationale est lié à la recherche de compétitivité et de compétences techniques pour l'ensemble des entités du Groupe HF COMPANY.

LEA France est également soumise à des conditions strictes dans le cadre de la norme 18001. Elle établit avec ses fournisseurs des certificats OHSAS18001 "Occupational Health and Safety Assessment Series" afin de s'assurer que les dispositions de la Charte OIT sont appliquées et respectées : élimination du travail forcé et abolition du travail des enfants.

Gestion des opérations de transport de marchandises

L'objectif du Groupe HF COMPANY en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité des produits à tous les clients dans le monde dans les meilleurs délais et d'autre part de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possibles. Le Groupe HF COMPANY réalise différents types de transport de ses produits :

- des liaisons routières entre les usines des sous-traitants et les plateformes logistiques des clients en Asie,
- des liaisons maritimes et aériennes entre les usines des sous-traitants et les entrepôts européens des filiales,
- des liaisons routières des entrepôts logistiques du Groupe aux plateformes logistiques du client final.

Le Groupe a fait le choix d'avoir des entrepôts logistiques dans différents pays (France, USA et Chine) pour se rapprocher de ses clients. Ses sous-traitants industriels étant basés en Asie, cela nécessite en conséquence un acheminement maritime ou aérien entre la Chine et principalement l'Europe ou les USA.

Toutefois, une partie du CA (principalement pour les clients de LEA) est réalisé sur le continent même où sont fabriqués les produits (plus de 90% sur LEA ASIA et environ 60% pour LEA France).

Le Groupe HF COMPANY a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte relative à la gestion des prestataires. Finalement, ce sont les transporteurs choisis qui, par leurs équipements (modernité de la flotte, formation à l'éco conduite, bridage des moteurs, technologie de pneus, capacité de mesure des émissions etc.) déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES.

En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du recours à l'aérien en cas de rupture de stock. Une attention quotidienne est demandée aux services approvisionnement pour une prise en compte des délais d'acheminement pour maximiser le chargement maritime.

Les produits du Groupe HF COMPANY

L'ensemble des produits du Groupe HF COMPANY respectent les normes de sécurité européennes (normes NF et marquage CE) pour la santé et la sécurité des consommateurs.

2.8. Les résultats

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un profit de 8 630 940 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un profit (part du groupe) de + 698 314 euros.

L'AFFECTATION DU RÉSULTAT :

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2021, à savoir un profit de 8 630 940 euros de la façon suivante :

Affecter le résultat de l'année en report à nouveau, et d'affecter une partie de la prime liée au capital pour porter le report à nouveau à zéro

Origine

- Primes liées au Capital	39 373 604 €
- Résultat de l'exercice	8 630 940 €
- Report à nouveau	-16 343 126 €

Affectation

- Report à nouveau	16 343 126 €
- Dividende	1 569 131 €
- Primes liées au capital	30 092 287 €

Après affectation des comptes primes liées au capital à hauteur de 7 712 186 € au report à nouveau débiteur pour le porter à zéro, les primes liées au capital après affectation s'élèveront à 30 092 287 €

Le dividende exceptionnel versé le 17 février 2022 a été pris sur les primes liées au capital pour un montant d'1.8 M€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'Exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	Néant	-	-
2019	Néant	-	-
2020	1 620 401 €* Soit 0,50 € par action		

(*) Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

LES CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, soit la somme de 47 045 € et l'impôt correspondant, soit 12 467 €.

2.9. Le capital de la société

ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DETENUES :

Le Conseil d'administration a décidé, en date du 30 juillet 2021, de procéder à l'annulation de 102 541 actions autodétenues soit 3% du capital.

A l'issue de cette annulation qui a pris effet le 20 août 2021, le capital s'élève à 1 569 130,50 euros et est composé de 3 138 261 actions de 0.5 euros de valeur nominale.

L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ (L 233-13) :

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, à la connaissance de la société, directement ou indirectement au 31 décembre 2021, plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33%, de 50%, de 66,66%, de 90% et de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires détenant	Capital	Droits de vote
Plus de 5%	Yves BOUGET	Yves BOUGET
	Eric TABONE	Eric TABONE
	QUAERO Capital Funds	QUAERO Capital Funds
	FMR LLC	FMR LLC
	Laurent BURDIN (+ LBCO)	Laurent BURDIN (+ LBCO)
Plus de 10%	Yves BOUGET	Yves BOUGET Eric TABONE
Plus de 15%	Yves BOUGET	Yves BOUGET

Plus de 20%		Yves BOUGET
Plus de 25%		Yves BOUGET
Plus de 33,33%		
Plus de 50%		

Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2020 et mouvements significatifs au cours des 3 dernières années :

Par courrier du 13 septembre 2021, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 8 septembre 2021, le seuil de 10 % du capital de la société HF COMPANY et détenir 9.73 % du capital et 7.27 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 24 août 2021, la société Quaero Capital SA (rue de Lausanne 20bis, Geneva, 1201 Suisse) a déclaré à la société avoir franchi à la hausse, le 20 août 2021, le seuil de 10 % du capital de la société HF COMPANY et détenir 10.2 % du capital et 7.45 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 18 août 2021, la société FMR Fidelity Management & Research Company LLC (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 13 août 2021, le seuil de 5 % des droits de vote, et détenir 6.61 % du capital et 4.99 % des droits de vote de cette société.

Par une déclaration de franchissement de seuil effectuée auprès de l'AMF le 16 décembre 2020, M. Yves Bouget a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 décembre 2020, par suite d'une diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société HF COMPANY, le seuil de 25% de droits de vote de la société HF COMPANY et détenir 545 564 actions HF COMPANY représentant 1 091 128 droits de vote, soit 16,83% du capital et 25,50% des droits de vote de cette société.

Par courrier du 26 octobre 2020, la société Talence Gestion (38 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 16 octobre 2019, le seuil de 1 % du capital de la société HF COMPANY et détenir 0.96 % du capital et 0.75 % des droits de vote de cette société et a déclaré ensuite avoir franchi à la hausse, le 16 octobre 2020, le seuil de 1% du capital social de la société HF COMPANY et détenir 1.04% du capital et 0.82% des droits de vote.

Par courrier du 07 janvier 2020, la société FMR Fidelity Management & Research Company LLC (The Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré à la société avoir franchi à la hausse, le 1^{er} janvier 2020, le seuil de 5 % du capital de la société HF COMPANY et 5 % des droits de vote, et détenir 6.74 % du capital et 5.16 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 4 juillet 2019, la société Talence Gestion (38 avenue Hoche, 75008 Paris) a déclaré à la société avoir franchi à la baisse, le 20 février 2019, le seuil de 2 % du capital de la société HF COMPANY et 1 % des droits de vote, et détenir 1.58 % du capital et 0.99 % des droits de vote de cette société.

Par courrier du 20 février 2019, la société Quaero Capital Funds (15 avenue J.F. Kennedy, Grand Duché de Luxembourg) a déclaré à la société avoir franchi à la hausse, le 19 février 2019, le seuil de 9 % du capital de la société HF COMPANY et 7 % des droits de vote, et détenir 9.4 % du capital et 7.2 % des droits de vote de cette société.

Actionnariat	Nombre d'actions	% Capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables en AG	% de droits de vote exerçables en AG
Public	1 430 049	45,57%	1 430 049	34,09%	1 415 049	33,87%
Yves BOUGET *	545 564	17,38%	1 091 128	26,01%	1 091 128	26,12%
QUAERO Capital SA	305 292	9,73%	305 292	7,28%	320 292	7,67%
Eric TABONE *	233 600	7,44%	467 200	11,14%	467 200	11,18%
FMR LLC	156 041	4,97%	156 041	3,72%	156 041	3,73%
LBCO	90 000	2,87%	180 000	4,29%	180 000	4,31%
Laurent BURDIN	82 940	2,64%	165 880	3,95%	165 880	3,97%
Annie LUDENA *	65 348	2,08%	130 696	3,12%	130 696	3,13%
KEREN FINANCE	55 000	1,75%	55 000	1,31%	55 000	1,32%
TALENCE Gestion	52 832	1,68%	52 832	1,26%	52 832	1,26%
Olivier SCHUMACHER *	35 816	1,14%	35 816	0,85%	35 816	0,86%
Dominique GARREAU	21 212	0,68%	21 212	0,51%	21 212	0,51%
Public au nominatif vote double	20 784	0,66%	41 568	0,99%	41 568	0,99%
Nicolas DENIS	14 996	0,48%	29 992	0,71%	29 992	0,72%
Nicolas RAZAFINJATO	4 000	0,13%	4 000	0,10%	4 000	0,10%
Thierry FERNANDEZ	3 680	0,12%	7 360	0,18%	7 360	0,18%
Public au nominatif vote simple	1 727	0,06%	1 727	0,04%	1 727	0,04%
Nicolas LAMBLAIN	1 500	0,05%	1 500	0,04%	1 500	0,04%
Thierry DOLIGEZ	500	0,02%	500	0,01%	500	0,01%
Joël SAVEUSE *	66	0,00%	66	0,00%	66	0,00%
Michèle BELLON *	50	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Pauline MISPOULET *	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Titres auto détenus teneur de marché	17 254	0,55%	17 254	0,41%	0	0,00%
Total	3 138 261	100,00%	4 195 223	100,00%	4 177 969	100,00%

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

a) Pacte d'actionnaire :

Néant

b) Les actions d'autocontrôle (Article L 233-13 du Code de commerce) :

Néant

c) Avis de détention et aliénation de participation croisée :

Néant

d) Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions :

La société a successivement utilisé deux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice 2021 :

Celui autorisé par l'Assemblée Générale du 19 juin 2020 puis celui consenti par l'Assemblée Générale du 11 juin 2021.

Les caractéristiques essentielles du dernier programme sont :

- Part maximale dont le rachat est autorisé : 10% du capital
- Prix maximum d'achat : 60 euros par action
- Montant maximal du programme : 19 444 812 €

Objectifs :

- ◆ Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en

compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- ◆ Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- ◆ Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toute allocation d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toute autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe,
- ◆ Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- ◆ Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans le cadre de ces programmes, la société a procédé entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021, aux opérations suivantes :

En €	Stock initial	Achats	Ventes	Annulation	Reclassement	Stock final
Action gratuites cadres et dirigeants	-					-
Actions gratuites dirigeants LEA	-					-
Animation du titre	15 225	112 668	111 607			16 286
Stock Options	4 360				- 4 360	-
Annulation (Réduction de capital)				102 541	102 541	-
Au porteur	21 672	76 509			- 98 181	-
Total	41 257	189 177	111 607	102 541	-	16 286

Les achats et ventes liés à l'animation du titre ont été effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les actions acquises l'ont été au cours moyen de 6,74 € pour un montant total de 515 425 € hors frais de négociation.

Le montant global des frais de négociation relatifs à ces opérations s'est élevé à 515 €.

Il est précisé que les actions détenues sont affectées comme suit au 31 décembre 2021 :

- 16 286 actions pour l'animation du titre via le contrat de liquidité avec Gilbert Dupont, soit 0,52 % du capital.

A la clôture de l'exercice, le nombre d'actions inscrites au nom de la société est de 16 286 actions pour une valeur comptable brute de 158 144.26 € évaluée au cours d'achat et une valeur nominale de 9.71 €. Le nombre d'actions auto-détenues représente 0,52 % du capital.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 17 juin 2022, aux termes de la neuvième résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 dans sa dixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises², conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 20 047 560 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

e) Opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches (Article 223-26 du Règlement Général de l'AMF)

Les dirigeants et autres personnes visées en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'ont pas déclaré d'opérations sur titres au cours de l'exercice 2021 :

f) Délégations financières proposées à l'Assemblée Générale du 17 juin 2022.

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société, ainsi que toutes les autorisations nécessaires pour disposer des outils permettant d'avoir une politique d'actionnariat salarié incitative et de nature à conforter le développement de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance.

Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez en annexe 1 au Rapport sur la Gouvernance le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'état de leur utilisation.

1° Neuvième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 dans sa onzième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la

réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 18 829 566 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. A caractère extraordinaire :

2° Dixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

3° Onzième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée de la période(s) d'acquisition notamment en cas d'invalidité et le cas échéant de conservation

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :

- des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce,
- et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 7,5% du capital social au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendra avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

- Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration à l'effet de :
 - fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution et conditions de performance des actions ;
 - déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
 - le cas échéant :
 - constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
 - décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement,
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution,
 - déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant la période d'acquisition et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires ;
 - décider de fixer ou non une obligation de conservation à l'issue de la période d'acquisition et le cas échéant en déterminer la durée et prendre toutes mesures utiles pour assurer son respect par les bénéficiaires ;
 - et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

La présente autorisation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Elle est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Elle prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

4° Douzième résolution - Délégation à conférer au Conseil d'Administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, durée de la délégation, prix d'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-138 et L. 228-91 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions (BSA), bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes ci-après définie.
- 2) Fixe à dix-huit mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente assemblée.
- 3) Décide que le montant nominal global des actions auxquels les bons émis en vertu de la présente délégation sont susceptibles de donner droit ne pourra être supérieur à 1 569 130,50 euros. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.
- 4) Décide que le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action HF COMPANY aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons, déduction faite de l'éventuel prix d'émission du bon.
- 5) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux BSA, BSAANE, BSAAR à émettre, au profit de la catégorie de personnes suivante : les dirigeants mandataires ou non et cadres salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.
- 6) Constate que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la société susceptibles d'être émises sur exercice des bons au profit des titulaires de BSA, BSAANE et/ou BSAAR.
- 7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de BSA, BSAANE et/ou BSAAR, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement, au sein de la catégorie de personnes ci-dessus définie, tout ou partie des BSA, BSAANE et/ou BSAAR non souscrits.
- 8) Décide que le conseil d'administration aura tous les pouvoirs nécessaires, dans les conditions fixées par la loi et prévues ci-dessus, pour procéder aux émissions de BSA, BSAANE et/ou BSAAR et notamment :
 - fixer la liste précise des bénéficiaires au sein de la catégorie de personnes définie ci-dessus, la nature et le nombre de bons à attribuer à chacun d'eux, le nombre d'actions auxquelles donnera droit chaque bon, le prix d'émission des bons et le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons dans les conditions prévues ci-dessus, les conditions et délais de souscription et d'exercice des bons, leurs modalités d'ajustement, et plus généralement l'ensemble des conditions et modalités de l'émission ;
 - établir un rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération ;
 - procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans le cadre du programme de rachat d'actions et les affecter au plan d'attribution ;
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital pouvant découler de l'exercice des BSA, BSAANE et/ou BSAAR et procéder à la modification corrélative des statuts ;
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - déléguer lui-même au Directeur général les pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'augmentation de capital, ainsi que celui d'y surseoir dans les limites et selon les modalités que le Conseil d'Administration peut préalablement fixer;

- et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire en pareille matière.

2.10. Gestion des risques

Le document d'enregistrement universel 2020 fournit une analyse des risques (pages 140 à 153).

Compte tenu de l'évolution du périmètre du groupe HF COMPANY, les facteurs de risques ci-dessous deviennent sans objet.

1 : Risque de change et instruments financiers

- Depuis le 15 octobre 2021 et la cession du pôle HDL, le groupe HF COMPANY a mis un terme aux opérations de couverture de change visant à limiter le risque de change pour ses filiales acheteuses en USD. Aucune nouvelle position n'a été prise depuis septembre 2021. Les derniers instruments financiers à échoir sur une période allant de janvier à juin 2022 sont dédiés à METRONIC qui couvre l'ensemble de ces engagements.
- Le pôle Broadband et LEA Networks en particulier est acheteur et vendeur en dollar pour plus de 80 % de son activité, aucune couverture de change n'est nécessaire.

2.11. Les commissaires aux comptes

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2021, il a été procédé au renouvellement aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire du cabinet DELOITTE & Associés pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2021, il a été procédé à la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la Société BEAS pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

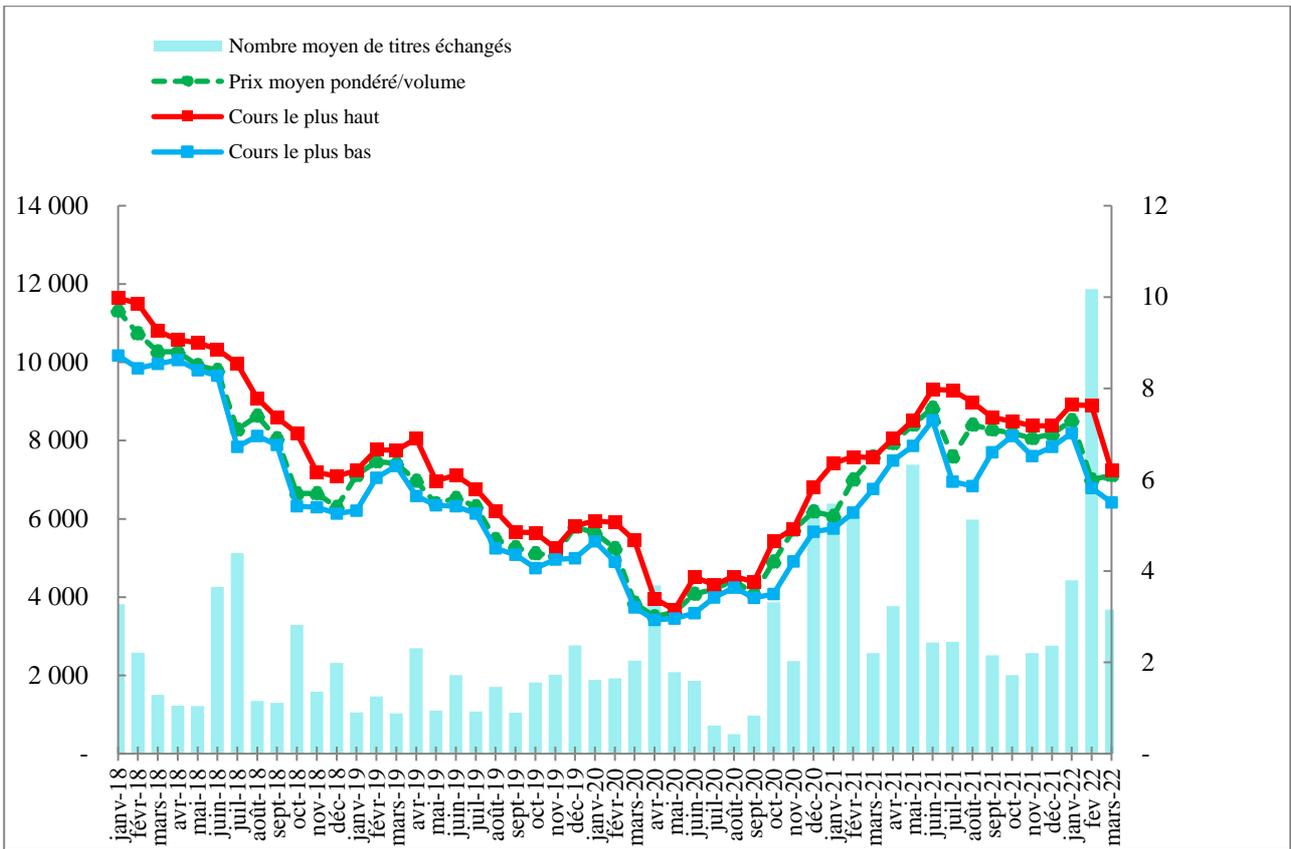
L'Assemblée Générale du 19 juin 2020 a nommé le cabinet ORCOM AUDIT - 2, rue de Paris, 45000 Orléans - en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2020, il a été procédé à la nomination de Monsieur Valentin DOLIGE, domicilié 2 avenue de Paris, 45000 Orléans, en qualité de Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, pour une durée de 6 exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

2.12. Les salariés

A la clôture de l'exercice, aucune société du groupe n'est concernée par la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de commerce.

2.13. L'action HF Company en bourse



Mois	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre moyen de titres échangés	Prix moyen pondéré / volume
janv-18	9,98	8,72	3 821	9,7
févr-18	9,86	8,44	2 577	9,2
mars-18	9,26	8,54	1 500	8,8
avr-18	9,06	8,62	1 223	8,8
mai-18	9	8,4	1 214	8,5
juin-18	8,86	8,28	4 257	8,4
juil-18	8,54	6,72	5 126	7,1
août-18	7,78	6,96	1 348	7,4
sept-18	7,36	6,76	1 296	6,9
oct-18	7,02	5,42	3 289	5,7
nov-18	6,16	5,4	1 583	5,7
déc-18	6,08	5,26	2 320	5,4
janv-19	6,2	5,32	1 055	6,1
févr-19	6,66	6,04	1 458	6,4
mars-19	6,64	6,3	1 030	6,4
avr-19	6,9	5,64	2 694	6,0
mai-19	5,98	5,44	1 105	5,5
juin-19	6,1	5,42	2 006	5,6
juil-19	5,8	5,26	1 077	5,4
août-19	5,32	4,5	1 705	4,7
sept-19	4,85	4,36	1 045	4,5
oct-19	4,84	4,06	1 818	4,4
nov-19	4,5	4,25	2 020	4,3
déc-19	4,99	4,28	2 765	5,0
janv-20	5,1	4,65	1 884	4,8
févr-20	5,06	4,2	1 925	4,5
mars-20	4,67	3,2	2 378	3,3
avr-20	3,4	2,93	4 304	3
mai-20	3,15	2,96	2 082	3,1
juin-20	3,87	3,08	1 863	3,5
juil-20	3,7	3,42	716	3,6
août-20	3,88	3,64	503	3,8
sept-20	3,76	3,41	972	3,5
oct-20	4,66	3,5	3 868	4,2
nov-20	4,93	4,21	2 369	4,9
déc-20	5,84	4,86	6 344	5,3
janv-21	6,36	4,93	6 388	5,2
févr-21	6,5	5,28	6 084	6,0
mars-21	6,48	5,8	2 568	6,5
avr-21	6,9	6,42	3 772	6,8
mai-21	7,3	6,74	7 381	7,2
juin-21	7,98	7,3	2 838	7,6
juil-21	7,96	5,96	2 856	6,5
août-21	7,7	5,86	5 979	7,2
sept-21	7,36	6,6	2 516	7,1
oct-21	7,28	6,96	2 011	7,0
nov-21	7,18	6,52	2 574	6,9
déc-21	7,18	6,72	2 760	7,0
janv-22	7,64	7,02	4 428	7,3
fev 22	7,62	5,82	11 869	6,0
mars-22	6,2	5,5	3 682	6,1

ANNEXE I : TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

HF COMPANY	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	N (en €)				
I) Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 569 130,50	1 620 401,00	1 670 631,50	1 670 631,50	1 756 623,50
Nombre d'actions ordinaires	3 138 261	3 240 802	3 341 263	3 341 263	3 513 247
Nombre d'actions à dividendes prioritaires	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futurs à créer	-	-	-	-	-
- Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Par exercice de droit souscription	-	-	-	-	-
II) Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	710 060	1 381 222	1 105 116	858 157	1 208 652
Résultat avant impôts, participations et dotations	9 195 531	- 476 211	- 328 917	- 4 706 547	649 887
Impôt sur les bénéfices	-	- 287 162	- 205 729	- 130 306	- 423 644
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participations et dotations	8 630 940	- 10 988 355	- 625 400	- 4 222 730	1 530 852
Résultat distribué	1 620 401	-	-	-	1 670 632
III) Résultat par action					
Résultat après impôts et participation mais avant dotations	2,93	-0,06	-0,04	-1,37	0,31
Résultat après impôts, participation et dotations	2,75	-3,39	-0,19	-1,26	0,44
Dividende distribué par actions	0	0	0	0	0,5
IV) Personnel					
Effectif moyen des salariés employés sur l'exercice (nombre de personnes)	10	10	10	9	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	676 098	676 023	829 113	928 745	1 036 207
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	277 051	277 051	358 831	415 967	453 732

3. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers actionnaires,

La Loi fait obligation au Conseil d'Administration des Sociétés Anonymes de présenter à l'assemblée générale un rapport sur le gouvernement d'entreprise, faisant état notamment des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, des conventions réglementées ainsi que de l'état des délégations et de tout changement de mode de gouvernance.

Le présent rapport a été adopté par le Conseil d'Administration le 8 avril 2022 et transmis aux commissaires aux comptes.

Ce rapport a été établi sous la responsabilité du Président et avec la collaboration de la Direction Générale, La Direction Financière Groupe, les Directions Financières des filiales françaises et la Direction Informatique qui se sont rencontrés plusieurs fois

Par décision des actionnaires en date du 11 juin 2021 les titres de la Société ont été transférés du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris.

En conséquence, depuis le 15 septembre 2021 les titres de la société sont admis sur un système multilatéral de négociation.

A ce titre, la Société n'est plus soumise aux règles des sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et n'a plus l'obligation de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

3.1. Le conseil d'administration

3.1.1. La composition du Conseil et de la Direction Générale

A la date de l'établissement du présent document, le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la société sont composés de la manière suivante :

DIRECTION GENERALE						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société Indépendant ou non	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Yves BOUGET 69 ans Nationalité française	09/05/96	2023	Administrateur & Président Directeur Général de HF COMPANY		Administrateur de METRONIC Espagne Président du Conseil d'Administration de METRONIC Italie Président de LEA	Fondateur du Groupe
Eric TABONE 58 ans Nationalité française	08/12/98	2023	Administrateur & Directeur Général Délégué de HF COMPANY		Président de METRONIC Gérant SAINT AUGUSTIN, société française non cotée Administrateur Délégué de METRONIC Italie	Fondateur du Groupe

CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Nom, prénom, âge et nationalité ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société	Expérience et expertise apportée
Annie LUDENA 66 ans Nationalité française	09/05/96	2023	Administrateur indépendant de HF COMPANY			Expérience : Directrice des Achats de Metronic puis du Groupe jusqu'en 2002 puis chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014 Expertise : Distribution, commerce international
Olivier SCHUMACHER 50ans Nationalité française	02/06/06	2022	Administrateur indépendant de HF COMPANY	Président de Mont Blanc Alpen Stock, société française non cotée	Gérant de SCI des CROCODILES, société française non cotée Gérant de CHAPTAL & Co, société française non cotée Gérant de SARL LA COMPAGNIE DE L'AN I, société française non cotée	Expérience : fondateur en 2004 de Mont-Blanc Alpen Stock, société de capital-risque investissant dans les sociétés cotées Expertise : Finance
Joël SAVEUSE 69ans Nationalité française	14/05/07	2022	Administrateur indépendant de HF COMPANY		Advisory board member de Lucky card, société française non cotée	Expérience : Président du Directoire de Metro France puis Metro Deutschland (1985-1996), PDG de La Redoute (1996-1997) puis PDG délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe Carrefour jusqu'en 2005 Expertise : Distribution
	24/06/16	2022	Administrateur indépendant de HF COMPANY	Présidente du Directoire du Groupe SOCODA	Présidente de la société DELCREDIT, société française non cotée Présidente de la société ADDOK, société française non cotée Présidente de la société EUROCRAFT, société française non cotée	Expérience : Président du Gésec, Expertise : Technologie
	24/06/16	2022	Administrateur indépendant de HF COMPANY	Administrateur de la RATP, société française non cotée	Administrateur d'Athena Investments, société française non cotée Administrateur du Groupe Cahors, société française non cotée	Expérience : membre de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts (2016-2018) et administrateur de la RATP Expertise : Technologie

Aucun changement n'est intervenu dans la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2021.

Le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil et de la Direction Générale sont rappelés en page 16 du présent rapport

Durée des mandats :

L'assemblée générale du 23 juin 2017 a modifié les statuts afin de permettre la mise en place d'un échelonnement des mandats des membres du Conseil d'Administration (article 19 des statuts).

Ainsi, la durée des fonctions des administrateurs nommés en cours de vie sociale est de six (6) années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception et afin de permettre exclusivement la mise en œuvre ou le maintien de l'échelonnement des mandats, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra nommer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration pour une durée de cinq, quatre, trois, ou deux années.

Administrateurs indépendants :

Parmi les membres du Conseil, cinq d'entre eux : Olivier SCHUMACHER, Joël SAVEUSE, Pauline MISPOULET, Annie LUDENA et Michèle BELLON, sont considérés comme conformément à la définition donnée dans l'article 3 du Règlement Intérieur du CA, comme indiqué ci-après :

- Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années (Le Conseil du 23 mars 2018 a décidé de réduire le délai de viduité nécessaire pour les administrateurs ayant exercé des fonctions de salariés de 5 à 3 ans, délai lui paraissant plus raisonnable et suffisant pour cette qualification à partir du moment où l'ensemble des autres critères est rempli), et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le nombre d'administrateurs considérés comme indépendants est de 5 sur 7 membres du Conseil soit plus de la moitié des membres du Conseil.

Les administrateurs indépendants apportent une expertise particulière au regard de la pertinence de la stratégie de HF COMPANY.

Le tableau ci-après présente la situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance

Critères d'indépendance	M. Yves Bouget	M. Eric Tabone	Mme Annie Ludena	M. Olivier Schumacher	M. Joël Saveuse	Mme Pauline Mispoulet	Mme Michèle Bellon
Ne pas avoir été, au cours des trois dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	OUI	OUI	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*	OUI*
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	OUI						
Conclusion sur l'indépendance	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

**A la connaissance de la Société, il n'existe aucune relation d'affaires entre l'un des administrateurs indépendants et le Groupe.*

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale :

Le conseil examine régulièrement les éventuels conflits d'intérêts connus entre la Société et les membres du conseil.

A cet égard, le règlement intérieur du Conseil prévoit que « dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - o soit s'abstenir de participer aux discussions et au vote de la délibération correspondante,
 - o soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - o soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

A défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de restriction pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil :

A titre préalable, il est rappelé que le Conseil comporte à ce jour parmi ses membres trois femmes et quatre hommes.

Le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein constituait l'un des éléments de l'évaluation du Conseil.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de 43 % de femmes.

Bien que les dispositions légales en matière de représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil ne sont plus applicables à la Société depuis le 15 septembre 2021, la Société respecte la politique visant à l'équilibre femmes hommes.

CV simplifié des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

YVES BOUGET - 69 ANS – Nationalité Française

Ex-Professeur de mathématiques et physique, licencié en sociologie.

Directeur commercial de la société MECAFER, Monsieur BOUGET fonde la marque puis la société METRONIC en 1991 puis le Groupe HF COMPANY en 1997.

ERIC TABONE - 58 ANS– Nationalité Française

DESS de gestion des PME.

Directeur Financier de la société MECAFER, Monsieur TABONE fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en 1991 puis le Groupe HF COMPANY en 1997 d'abord en tant que Directeur Financier puis en qualité de Directeur Général.

ANNIE LUDENA - 66 ANS– Nationalité Française

DESS de commerce international, licenciée en Ressources Humaines.

Madame LUDENA fait partie de l'équipe qui fonde METRONIC en tant que Directrice des Achats, poste qu'elle occupe au niveau Groupe jusqu'en 2002 où elle devient Chargée de mission auprès de la Présidence jusqu'à fin avril 2014.

OLIVIER SCHUMACHER – 50 ANS– Nationalité Française

DESS Gestion du Patrimoine et diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

Gérant en OPCVM Actions (Groupe CIC puis INDOSUEZ), il fonde en 2004 Mont-Blanc Alpen Stock (MBAS), société de capital risque investissant dans les sociétés cotées.

JOEL SAVEUSE – 69 ANS– Nationalité Française

CPA HEC.

Monsieur SAVEUSE a été successivement Président du Directoire de METRO France puis METRO DEUTSCHLAND (1985-1996), PDG de LA REDOUTE (Groupe PPR) de 1996 à 1997, puis Président Directeur Général délégué en charge de l'Europe au sein du Groupe CARREFOUR jusqu'en 2005.

MICHELE BELLON – 73 ANS - Nationalité Française

Diplômée de l'Ecole Centrale de Paris et d'un Master d'Ingénierie Nucléaire de la Northwestern University.

Madame BELLON a débuté sa carrière au sein de la Direction de l'Equipement d'EDF, où elle évolua pendant près de 20 ans, avant d'intégrer la Direction du Personnel et des Relations Sociales d'EDF-GDF, puis de devenir Adjointe du Directeur Général Délégué « Clients » d'EDF. Elle devint ensuite Directrice de la Division Combustibles d'EDF Pôle Industrie, puis Directrice Générale Adjointe de DALKIA. Elle fut par ailleurs Présidente du Directoire d'ERDF jusqu'au 22 janvier 2014, puis Administratrice de la RATP et membre de la Commission de Surveillance de la Caisse des Dépôts.

PAULINE MISPOULET – 51 ANS - Nationalité Française

Maîtrise de droit des affaires et DESS d'administration des entreprises.

Madame MISPOULET entre au Gesec en 1995 pour créer le Service juridique interne. Après avoir occupé diverses fonctions de développement (du réseau, des partenaires, des achats, des services), elle est nommée Directrice Générale en 2002, puis élue Présidente en 2006. A compter de janvier 2020, Madame MISPOULET est nommée Présidente du Directoire du Groupe SOCODA, 1er Réseau français de Distributeurs indépendants pour les secteurs du Bâtiment et de l'Industrie.

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux :

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de la Société.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la Société.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun contrat de service liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.1.2. Le cumul des mandats

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil et de la Direction Générale figure au paragraphe 1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux de ce rapport page 8.

3.1.3. Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

3.1.4. La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit 8 jours au moins à l'avance. Les réunions se sont tenues au siège social.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois en 2021. L'assiduité des membres du Conseil n'appelle pas de commentaires particuliers. Au cours de l'année 2021, le taux de participation s'élève en moyenne à 100 %.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et ils y ont effectivement participé.

La liste ci-dessous fait apparaître le taux d'assiduité par administrateur aux réunions du Conseil d'Administration en 2021 :

Yves BOUGET	100 %
Eric TABONE	100 %
Annie LUDENA	100 %
Olivier SCHUMACHER	100 %
Joël SAVEUSE	100 %
Pauline MISPOULET	100 %
Michèle BELLON	100 %

3.1.5. Le règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté un règlement intérieur mis en ligne sur le site de la Société.

3.1.6. Sujets débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité

Les réunions du Conseil ont porté sur les points relevant de sa compétence et sur les décisions et évolutions stratégiques du Groupe.

Les réunions du Conseil d'Administration de l'année 2021 ont principalement porté sur :

- l'examen et arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- la présentation de l'activité du Groupe, l'analyse des budgets et les perspectives ;

- le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil et questionnaire sur le fonctionnement et la préparation des travaux du Conseil ;
- conformément aux recommandations du Code Middlenext : Examen annuel des points de vigilance ; Revue annuelle des conflits d'intérêts connus ;
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre tous les salariés et entre les femmes et les hommes ;
- le point sur le mandat des Commissaires aux comptes ;
- le point sur la composition des comités ;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions
- annulation des actions auto détenues et réduction de capital ;
- principe de mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions ;
- le point sur les projets de croissance externe ;
- la tenue du Comité d'Audit,
- le point sur la gouvernance de la société,
- le point sur la filiale Vector Industries France,
- la rémunération des dirigeants sociaux de la société,
- l'approbation des conventions réglementées, la présentation et l'approbation de projet de cession de sociétés.

3.1.7. Organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Le Conseil n'a constitué aucun Comité Spécialisé.

La société avait décidé que le Conseil se réunirait sous forme de Comité d'Audit en raison de sa taille réduite et afin que l'ensemble des administrateurs bénéficie d'une information équivalente.

A noté que depuis le transfert des titres de la Société sur le marché EURONEXT GROWTH, la Société ne répond plus à la définition d' « entité d'intérêt public » et de surcroît n'est plus soumise aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de commerce sur la mise en place d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'administration dans sa séance du 8 avril 2022 a voté sa suppression.

Toutefois, il est précisé que M. Olivier Schumacher est indépendant et compétent en matière financière, au regard de son expérience professionnelle rappelée au paragraphe 1.1. « *La composition du Conseil et de la Direction Générale du rapport sur le gouvernement d'entreprise* », page 2 de ce rapport sur la gouvernance.

3.1.8. Auto-évaluation des travaux du conseil

Il est précisé qu'une procédure d'auto-évaluation des travaux du Conseil avait déjà précédemment été initiée début 2016 puis courant 2017 sous la forme d'un questionnaire envoyé à l'ensemble des administrateurs.

Le dernier questionnaire avait été transmis aux administrateurs suite au Conseil du 20 mars 2020.

La synthèse des réponses à ce questionnaire d'évaluation a mis en évidence que selon la majorité des administrateurs, la formule de gouvernance et l'équilibre des pouvoirs, la composition du conseil sont jugées satisfaisantes en termes de taille, de compétence des administrateurs et de parité. Les administrateurs mettaient également en avant la qualité des débats (ordres du jour adaptés aux enjeux de la société et prises en compte des suggestions des administrateurs).

Toutefois, les observations suivantes ont été faites :

- Durée de mandat non adéquate (1/3 réponses),
- Non favorable à la mise en place d'un échelonnement de mandat (1/3 réponses),
- Délais de mise à disposition des documents moyennement satisfaisant (1/3 réponses) ainsi que les informations transmises entre 2 séances du Conseil (1/3 réponses),
- Fréquence et durée des séances ne permettent pas un examen approfondi des thèmes abordés (2/3 réponses),
- Le Conseil n'a pas une bonne connaissance de ses concurrents et de leur stratégie (1/3 réponses).

En synthèse, les pistes d'amélioration possibles évoquées par certains administrateurs ont porté sur le fait d'allonger la durée des séances pour permettre un examen plus approfondi des sujets ainsi que sur l'augmentation des séances de travail plus informelles, notamment sur la stratégie du groupe, en amont et entre les conseils. »

Depuis le transfert sur Euronext Growth, la société n'a plus l'obligation de se soumettre à un code de gouvernance. Toutefois, suivant l'article 5 du règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société poursuit l'examen au moins une fois par an de son fonctionnement et de la préparation des travaux.

Ainsi, une nouvelle auto-évaluation des travaux du Conseil aura lieu en 2022. Un nouveau questionnaire a été transmis aux administrateurs suite au Conseil du 8 avril 2022.

3.1.9. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Yves BOUGET :	
Président Directeur Général d'HF COMPANY	Président du Conseil d'Administration de Metronic Italie
Administrateur de Metronic Espagne	
Président de LEA	
Eric TABONE :	
Administrateur et Directeur Général Délégué d'HF COMPANY	Président de METRONIC
Gérant du LAN	
Administrateur Délégué de Metronic Italie	Gérant de SCI St Augustin
Nicolas DENIS (fin de mandat au 31/12/2019)	
Directeur Général Délégué d'HF COMPANY	Président de Machugam SAS, société française non cotée
Annie LUDENA :	
Administrateur d'HF COMPANY	
Olivier SCHUMACHER :	
Administrateur indépendant d'HF COMPANY	
Président Mont-Blanc Alpen Stock, société française non cotée	Gérant de la SCI des Crocodiles, société française non cotée
Gérant de Chaptal & Co, société française non cotée	Gérant de SARL La Compagnie de l'an I, société française non cotée
Joël SAVEUSE :	
Administrateur indépendant d'HF COMPANY	Advisory board member de Lucky card, société française non cotée
Pauline MISPOULET	
Administrateur indépendant d'HF COMPANY	Présidente du Directoire du Groupe SOCODA, société française non cotée
Présidente de la société DELCREDIT, société française non cotée	Présidente de la société ADDOK, société française non cotée
Présidente de la société EUROCRAFT, société française non cotée	
Michèle BELLON :	
Administrateur indépendant d'HF COMPANY	Administrateur d'Athena Investments, société française non cotée
Administrateur de la RATP, société française non cotée	Administrateur du Groupe Cahors

3.2. Modalités d'exercice de la Direction Générale et limitation des pouvoirs du Directeur Général

Mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 24 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au président du Conseil d'Administration.

Limitations de pouvoirs

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général qui sont définis ainsi à l'article 24 alinéas 6 et 7 des statuts de la Société :

« Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur. »

Lors du Conseil d'Administration du 21 septembre 2012, il a été décidé une limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué. Au titre des règles internes de gestion, le secteur des services financiers, en ce inclus le service des dividendes intra-groupes, relève de la seule compétence du Directeur Général. Le Directeur Général Délégué est en charge du secteur des services et assistance aux filiales comprenant les services généraux et les prestations d'assistance aux filiales. Cette organisation fonctionnelle constitue une limitation interne des pouvoirs du Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 8 avril 2022 a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale le dissociant de celui du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Depuis le 8 avril 2022, Monsieur Yves BOUGET assure les fonctions de Président du Conseil d'administration et Monsieur Eric TABONE exerce le mandat de Directeur Général de la Société.

Aucun Directeur Général Délégué n'a été désigné.

3.3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 35 des statuts, harmonisé avec le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 lors de l'Assemblée Générale du 5 juin 2015.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L.22-10-39 du Code de commerce ;
- (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points et/ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de façon à être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

3.4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L22-10-11, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière dans le Rapport Financier annuel, dans le chapitre 2, p. 14 et suivantes.
- En cas de non-respect de l'obligation statutaire (article 12 des statuts) de déclaration du franchissement du seuil de 1% en capital ou en droits de vote, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée qui se tiendrait pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 2% au moins des droits de vote. En dehors de cette disposition, il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert d'actions.
- A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux. Il est toutefois précisé qu'un droit de vote double est attribué aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire (article 37 des statuts).
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires (voir sur ce point le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel).
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le Rapport Financier annuel, p. xx (programme de rachat d'actions) et dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe 1 du présent rapport. A cet égard, il est rappelé que l'Assemblée Générale du 19 juin 2020 aux termes de sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire, a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription d'actions à attribuer aux actionnaires en cas d'offre, et que les autorisations et délégations financières en cours sont utilisables en période d'offre publique.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas à notre connaissance d'accords significatifs conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

3.5. Les conventions réglementées

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours du dernier exercice clos.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-37-4 du Code de commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue entre, d'une part le Président Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et, d'autre part, une filiale directe ou indirecte.

En outre, nous vous précisons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 mars 2021, a procédé à l'examen de chacune des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, à savoir :

- Contrat Plan d'Epargne Retraite Obligatoire (PERO) :

Personnes concernées : M. Yves Bouget, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 31 mai 2019 date de mise en œuvre de la rente, M. Eric Tabone, Directeur Général Délégué

Nature et objet : Votre société a conclu un Contrat de retraite collective d'entreprise au bénéfice de l'ensemble des cadres et dirigeants de votre société, en ceux compris M. Yves Bouget, M. Eric Tabone. Ce contrat PERO a été mis en place à effet du 1^{er} janvier 2021 en remplacement du contrat article 83 du code général des impôts en place depuis 2007.

Modalités : Le montant comptabilisé en charges, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élève à 6 502 €.

Le Conseil a ainsi pris acte de ce que ces conventions répondent toujours aux critères qui l'avaient conduit à les autoriser initialement.

Ces conventions sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en Assemblée.

- Convention CIRCÉ :

Convention de services avec la société prestataire CIRCÉ

Convention proposée et autorisée par le conseil d'administration du 10 décembre 2021 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2022

Personne intéressée : Monsieur Yves BOUGET, Président Directeur Général, administrateur, actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et associé à 100% de la société CIRCÉ.

Nature et objet : Convention de services proposée à l'autorisation du Conseil porte sur : la prestation d'assistance et de conseils dans les domaines administratif, gestion, finance, corporate & juridique, communication et stratégie

Modalités :

Rémunération : paiement de 170.000 € HT annuels pendant toute la durée de la convention.

Durée : contrat à durée déterminée de 5 ans renouvelable.

3.6. Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation du capital en cours de validité

Nature de la délégation et/ou de l'autorisation	Date de l'AG	Durée de la délégation	Date d'expiration	Montant autorisé	Utilisation(s) au cours des exercices précédents	Utilisation(s) au cours de l'exercice 2021	Montant résiduel au 31 décembre 2021
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce.	11/06/2021	18 mois	11/12/2022	10% du nombre d'actions composant le K social	Achat de 1 00 461 titres en 2019 et 26 032 en 2020	Achat de 76 509 titres en 2021 soit 2,44 % du capital	soit 7,56% résiduels
Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du code de commerce.	11/06/2021	24 mois	11/06/2023	10% du capital au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des derniers 24 mois	Oui AG du 15/06/2018 CA 11/03/2020 (3%)	CA 31/07/2021 annulation de 3,2% actions autodétenues	7%
Délégation pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes	11/06/2021	26 mois	11/08/2023	20 000 000 €	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	20 000 000 €
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement en période d'OP	11/06/2021	Fin de la période d'offre de toute offre publique + 18 mois à compter de l'AG	11/12/2022	1 620 401 €			
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec maintien du DPS	11/06/2021	26 mois	11/08/2023	1 500 000 € pour le montant nominal global de ses actions ordinaires 50 000 000 pour le montant nominal de ses titres de créances	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires 50 000 000 pour le montant nominal de ses titres de créances
Délégation pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du DPS par offre au public	11/06/2021	26 mois	11/08/2023	1 500 000 € pour le montant nominal global de ses actions ordinaires 50 000 000 pour le montant nominal de ses titres de créances	Oui par l'AG du 23/06/2017	-	1 500 000 € pour le montant nominal global des actions ordinaires 50 000 000 pour le montant nominal de ses titres de créances
Autorisation en cas d'émission avec suppression DPS de fixer dans la limite de 10% du capital par an le prix d'émission	11/06/2021			limité au cours moyen pondéré de l'action OU à la moyenne des cours diminuée d'une décote de 20%			

Autorisation d'augmenter le montant des émissions,	11/06/2021			renvoie aux délégations de l'AG			
Délégation pour augmenter le capital en vue de rémunérer les apports en nature	11/06/2021	26 mois	11/08/2023	10% du capital	Oui AG 23/06/2017	-	10% du capital
Délégation pour augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	11/06/2021	26 mois	11/08/2023	150 000€	Oui AG du 15/06/2018	-	150 000€
Délégation en vue d'émettre des bons de souscriptions d'actions (BSA), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (BSA.ANE) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes remboursables (BSA.AR) avec suppression du DPS	11/06/2021	18 mois	11/12/2022	1 670 600€	-	-	1 670 600€
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre	14/06/2019	38 mois	14/08/2022	7,5 % du capital au jour de la première attribution	Oui AG du 24/06/2016	-	7,5 % du capital au jour de la première attribution
Autorisation d'émettre des options de souscription d'actions à l'profit des salariés/mandataires	19/06/2020	38 mois	19/08/2023	1/3 du capital existant au jour de l'attribution			

* Plafonds communs

** Plafonds communs

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 17 juin 2022. L'avis préalable sera publié au BALO du 02 mai 2022 et l'avis de convocation doit être publié au BALO du 23 mai 2022 au plus tard.

I - RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES DÉTENUS AU JOUR DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT DESCRIPTIF :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 16 286, représentant 0.52 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité :	16 286
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés :	0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions :	0
- Annulation :	0

II - PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale du 11 juin 2021, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, a autorisé ce dernier, en sa dixième résolution, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action HF COMPANY par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 60 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 20 047 560 euros.

Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital soit 313 826 actions à ce jour, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 16 286 (soit 0.52 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 297 540 (soit 9.48 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 11 juin 2021 soit jusqu'au 10 décembre 2022



COMPTES CONSOLIDES 2021

1. Bilan consolidé

ACTIF en K€		Comptes au 31/12/2021			Comptes au 31/12/2020
ACTIF	Notes	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	48 665	45 883	2 782	3 894
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	1	31 497	29 930	1 567	2 610
Immobilisations corporelles (1)	2	11 332	8 600	2 731	4 854
Immobilisations financières	4	44		44	117
Titres mis en équivalence	3	451		451	547
ACTIF IMMOBILISE		60 491	54 483	6 008	9 412
Stocks	5	1 044	248	796	6 327
Clients et comptes rattachés	6	1 373		1 373	9 089
Autres créances et comptes de régularisation (2)	7	1 547		1 547	2 178
Valeurs Mobilières de Placement	8	8 451	52	8 400	14 148
Disponibilités	8	16 145		16 145	5 545
ACTIF CIRCULANT		28 561	300	28 261	37 287
TOTAL GENERAL ACTIF		89 052	54 783	34 269	46 699
<i>(1) crédit bail et construction immobilières</i>					1 248
<i>(2) dont Impôts différés actifs</i>				361	419

PASSIF en K€	Notes	Comptes au 31/12/2021	Comptes au 31/12/2020
. Capital émis	9	1 569	1 620
. Prime d'émission		39 374	39 374
. Réserves		(10 299)	(370)
. Résultat		698	(8 108)
Capitaux propres - part du groupe		31 342	32 516
Intérêts minoritaires			18
Provisions	12	307	420
. Provisions sur IFC		157	328
. Provisions sur risques et charges		150	68
. Provisions sur garanties clients			24
Dettes			
. Emprunts et dettes financières (1)		35	3 769
. Fournisseurs et comptes rattachés	13	716	3 425
. Autres dettes et comptes de régularisation (2)(3)	13	1 870	6 551
TOTAL PASSIF		34 269	46 699
<i>(1) dont concours bancaires courants</i>			270
<i>(2) dont subventions crédit bail immobilier</i>			266
<i>(3) dont impôts différés</i>		779	1 112

Le bilan comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01

2. Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	Comptes 31/12/2021	Comptes 31/12/2020
Chiffre d'affaires		24 101	29 145
Autres produits d'exploitation		42	67
Achats		-16 686	-16 623
Variation de stocks		3 852	184
Charges externes		-6 196	-5 134
Charges de personnel		-6 170	-6 439
Impôts et taxes		-294	-384
Autres charges d'exploitation	16	-27	-84
Excédent Brut d'Exploitation		-1 379	732
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation		-1 216	-1 336
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		26	24
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition	16	-2 569	-579
Dépréciations des écarts d'acquisition	17		-8 470
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-2 569	-9 049
Produits et charges financiers		13	-10
Dotations nettes exceptionnelles	17	-267	264
Autres produits et charges exceptionnels	17	2 854	-222
Charge d'impôt	19	257	620
Résultat net des sociétés intégrées	17	289	-8 397
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	406	314
Résultat net de la période		695	-8 083
Dont part du groupe		698	-8 108
Dont Intérêts minoritaires		-3	25
Nombre d'actions		3 138 261	3 240 802
Résultat par action (en €) :			
* Résultat de base par action		0,22	-2,50
Nombre d'actions hors autocontrôle		3 121 975	3 199 545
Résultat de base par action		0,22	-2,53

Le compte de résultat comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01.

3. Tableau de trésorerie consolidé

A partir du Résultat d'exploitation

En K€	Comptes CRC 31/12/2021	Compte CRC 31/12/2020
Résultat d'exploitation	-2 569	-1 172
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises (1)	1 216	1 336
- Provisions inscrites au passif	-53	-25
- Elim. des résultats CB & assimilés sur Coûts initiaux - Avantages reçus		
- Frais d'émission d'emprunt à étaler		
- Impact des transferts ou régularisation IFRS16		
Résultat brut d'exploitation	-1 406	139
- Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation (2)	-903	1 405
FLUX NET DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-2 309	1 544
- Frais financiers	-32	-20
- Produits financiers	93	17
- Dividendes reçus des mises en équivalence		
- Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	257	620
- Charges et produits exceptionnels liés à l'activité	346	373
- Autres		
FLUX NET GENERE PAR L'ACTIVITE	-1 645	2 534
- Acquisition d'immobilisations	-826	-806
- Produit de cessions d'immobilisations, net d'impôt	12 708	268
- Incidence des variations de périmètre (3)	-220	0
- Variation nette des placements court terme	-420	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	11 242	-537
- Dividendes versés par la société mère	-1 562	0
- Dividendes versés aux minoritaires		
- Augmentations/ diminution de capital en numéraire	-2	
- Cessions/Acquisitions nettes d'actions propres	-515	-136
- Subventions d'investissements reçues		
- Emissions d'emprunts	385	3 324
- Remboursements d'emprunts	-3 114	-488
- Variation nette des concours bancaires		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-4 809	2 700
- Incidence liaison haut de bilan	0	
- Incidence de la variation des taux de change	79	-35
- Incidence des changements de principes comptables		6
VARIATION DE LA TRESORERIE	4 868	4 668
Trésorerie d'ouverture	15 808	11 140
Trésorerie de clôture	20 676	15 808
VARIATION DE LA TRESORERIE	4 868	4 668

(1) A l'exclusion de la dépréciation des actifs circulants

(2) Variation par poste détaillée dans le tableau de flux à partir du Résultat net

(3) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée

Le tableau de trésorerie comparatif est présenté selon le format ANC 2020-01.

A partir du Résultat net

En K€	Exercice 2021.12	Exercice 2020.12
Résultat net total des sociétés consolidées	695	-8 083
Elimination des amortissements et provisions	1 478	9 510
Elimination de la variation des impôts différés	-95	-368
Elimination des plus ou moins values de cession	-8 954	16
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	-406	-314
Total marge brute d'autofinancement	-7 282	761
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	-3 721	-192
Variation des créances liées à l'activité	508	1 414
Variation des dettes liées à l'activité	2 405	551
Flux net généré par (affecté à) l'activité	-8 090	2 534
Acquisition d'immobilisations	-844	-818
Cession d'immobilisations	19 172	280
Incidence des variations de périmètre	-220	
Variation nette des placements court terme	-420	0
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	17 687	-537
Dividendes versés par la société mère	-1 562	0
Augmentations (réductions) de capital	-2	
Emissions d'emprunts	385	3 324
Remboursements d'emprunts	-3 114	-488
Cession (acq.) nette actions propres	-515	-136
Total flux net provenant du (affecté au) financement	-4 809	2 700
Incidence liaison haut de bilan	0	
Incidence de la variation des taux de change	79	-35
Incidence des changements de principes comptables		6
Variation de la trésorerie	4 868	4 668
Trésorerie d'ouverture	15 808	11 140
Trésorerie de clôture	20 676	15 808
Variation de la trésorerie	4 868	4 668

4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2021 * :

Variation Capitaux Propres 12-2021	Capital	Primes liées au capital	Réserves Conso.	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	1 671	39 374	1 943	-1 097	-1 074	40 816
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 097	1 097		0
Dividendes versés						0
Augmentation de capital						
Variation de l'auto-contrôle			0		-136	-136
Changement de méthodes comptables			0			0
Variation des taux de change	0		-5	0		-5
Part du groupe dans le résultat			0	-8 108		-8 108
Autres mouvements	-50	0	-717	0	716	-51
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	1 620	39 374	124	-8 108	-494	32 516
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-8 108	8 108		0
Dividendes versés		0	-1 562			-1 562
Augmentation de capital	0		0			0
Variation de l'auto-contrôle			0		-515	-515
Changement de méthodes comptables (1)			-138			-138
Variation des taux de change	0		0	0		0
Part du groupe dans le résultat			0	698		698
Autres mouvements	-51	0	-258	0	651	342
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	1 569	39 374	-9 942	698	-358	31 342

*Tableau de variation dont les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2020 ont été retraités en nommes françaises.

5. Annexe aux comptes consolidés

La publication présente concerne les comptes consolidés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 du Groupe HF COMPANYY, dont la société mère est HF COMPANYY.

5.1. Événements marquants de l'exercice 2021

5.1.1. Événements marquants

L'année 2021 a été marqué par la persistance de la crise sanitaire mais qui n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du groupe.

Concernant le pôle Industrie du groupe, la décision de cesser l'activité de la société Vector a été prise face à un niveau d'activité qui restait historiquement bas depuis la délocalisation d'Itron. Le 31 juillet, le groupe HF COMPANYY a arrêté l'exploitation de la société VECTOR et a vendu l'ensemble des actifs industriels au cours du second semestre.

Le 15 septembre, le groupe HF COMPANYY a transféré ses titres sur Euronext Growth et a changé de référentiel comptable en passant du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au référentiel français ANC 2020-01.

Le 15 octobre, le groupe HF COMPANYY a finalisé la cession en numéraire de 100 % des titres de la société METRONIC, regroupant les activités HDL au groupe BIGBEN. METRONIC France et ses filiales sont déconsolidées des comptes du groupe depuis cette date. En conséquence le chiffre d'affaires consolidé exclut le périmètre HDL cédé à compter du 15 octobre 2021.

Le 1^{er} novembre, la société LEA Asia Ltd. a cédé 30 % de la JV NETINOVO à son partenaire chinois qui détenait 50 % de la joint-venture mise en équivalence dans les comptes du groupe HF COMPANYY.

5.1.2. Évolution du périmètre

Au cours de l'année 2021, le périmètre du Groupe HF COMPANYY a évolué :

- Cession du pôle Home Digital Life (Metronic France, Italie et Espagne) au 15 octobre 2021
- Cession 20% de Netinovo le 3 novembre 2021
- Cessation de l'activité de Vector Industrie France au 31 juillet 2021, la société est sans activité opérationnelle depuis cette date, la sortie de périmètre et la vente du bâtiment détenu en direct par HF Company sera effective au 1^{er} semestre 2022.

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 :

Société mère	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital social
HF COMPANYY	SA	405 250 119	Node Park Touraine - 37 310 Tauxigny	1 569 131,00 €

Sociétés	Forme sociale	N° SIREN	Adresse du siège social	Capital Social	% de contrôle	sortie	Méthode de consolidation
METRONIC	SAS	382 295 780	Node Park Touraine BP1 - 37 310 TAUXIGNY	162 500 €	100%	100% au 15/10/2021	IG
LINEAS OMENEX METRONIC (LOM)	SL	B 61357372	Pol. Ind. Can Vinyalets C/ Can Vinyalets Parcela 6 08130 Sta. Perpètua de la Mogoda (Barcelone) - Espagne	663 504 €	96,69%	100% au 15/10/2021	IG
METRONIC Italia	SRL		Via Borromei, 2 20123 MILAN – ITALIE	75 000 €	100%	100% au 15/10/2021	IG
LEA Networks	SAS	428 781 462	Energy Park - Bât. 6 - 132 Blvd. de Verdun 92 413 COURBEVOIE CEDEX	807 289 €	100%		IG
LEA Technology	Ltd		BLD NO8, NO1 INDUSTRY ZONE, SHANMEN VILLAGE, SONGGANG, GUANGDONG PROVINCE, 518105 SHENZHEN - CHINA	4 987 393CNY	100%		IG
LEA ASIA	Ltd	878070	Units 1702-1706, 17/F., Kinwick Centre 32 Hollywood Road, Hong Kong	15 000 \$	100%		IG
LEA NETWORKS	LLC		6264 Oakton Street Morton Grove, IL 60053	0\$	100%		IG
LAN	SARL	492 796 362	Node Park Touraine - 37310 TAUXIGNY	894 360 €	100%		IG
VECTOR	SAS	787151026	7-9 Impasse Saint Eloi ZI Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers	627 500 €	100%		IG
Netinovo	Joint-venture		Units 1702-1706, 17/F., Kinwick Centre 32 Hollywood Road, Hong Kong	10 000 HKD	50%	Cession 20% au 1/11/2021	MEE

Quand la forme juridique d'une société filiale détenue à 100% nécessite la détention par un mandataire d'au moins une action, les actions détenues par ce mandataire sont comptées avec celles du groupe pour la détermination des pourcentages de détention.

5.1.3. Principes comptables et méthode d'évaluation

Les comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises prévues par le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 applicable depuis le 1^{er} janvier 2021. Il s'agit du premier exercice pour lequel le groupe applique ce référentiel, les comptes consolidés étant jusqu'à la dernière clôture annuelle au 31/12/2020, établis selon les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Principes généraux :

Les comptes consolidés ont été préparés dans le respect du principe de prudence et conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de méthodes comptables homogènes au sein du groupe et selon la convention des coûts historiques, sous réserve des exceptions relatives aux règles de réévaluation.

Base de préparation des états financiers :

Les comptes du groupe HF Company sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés

Les comptes des sociétés étrangères consolidées sont retraités pour se conformer aux principes comptables du groupe.

Méthodes de consolidation :

Les méthodes de consolidation sont les suivantes :

- Les filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale ;
- Les participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint, avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle ;
- Les participations non contrôlées par le groupe, mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- Les opérations et soldes intragroupe significatifs sont éliminés.

Conversion des opérations en devises :

Les comptes consolidés sont présentés en euros, monnaie de fonctionnement et de présentation du groupe.

Les comptes des filiales du groupe dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'année ;
- Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en composante distincte des capitaux propres.

Changement de référentiel comptable :

Jusqu'au 31 décembre 2020, HF Company établissait ses comptes consolidés en application du référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standard) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tels qu'adoptés par l'Union Européenne en application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 et applicables aux sociétés cotées sur un marché réglementé.

Comme décrit dans les événements marquants, l'Assemblée Générale du 11 juin 2021 a approuvé le transfert des titres d'Hf Company sur le marché Euronext Growth, plus approprié à la taille. Le transfert a été effectif au 15 septembre 2021. La société a donc décidé d'appliquer les normes comptables françaises pour l'établissement de ses comptes consolidés à compter de la publication de ses comptes semestriels du 30 juin 2021 et de ses comptes annuels au 31 décembre 2021. Les principes et méthodes comptables applicables dans les comptes annuels sont donc décrites ci-après.

Le règlement CRC 99-02 du 29 avril 1999 est abrogé et remplacé par le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'ANC 2020-01 relatives à la première application de ce règlement par les sociétés dont les titres sont transférés d'un marché réglementé vers Euronext Growth, les comptes antérieurs ont été retraités de manière rétrospective en utilisant les règles et méthodes comptables en vigueur à la date de la clôture de l'exercice du changement. Les ajustements en résultant sont comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture de l'exercice précédent celui du changement, soit le 1^{er} janvier 2020. Des comptes proforma selon ce même référentiel sont présentés à titre comparatif au 31 décembre 2020. Les incidences du changement de référentiel comptable sur les états financiers consolidés sont présentées en note 25 dans les tableaux de passage établis entre les états de synthèse des comptes annuels 2020 publiés en normes IFRS, et les comptes retraités en normes françaises pour les mêmes périodes

5.1.3.1. Méthodes Comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à tous les exercices présentés.

a) Écarts d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués selon les articles 232-1 du règlement ANC 2020.01 et suivants, à la date d'acquisition, constitue l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé en immobilisations incorporelles. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti, ce qui est le cas pour les écarts d'acquisition constatés depuis 2004 dans le groupe.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir les secteurs d'activité ou UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) suivantes :

- HDL (Home Digital Life) : (Réception TV & Multimédia) cédé le 15 octobre 2021
- Réseaux Haut-débit,
- Industrie.

b) Autres Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires...) et les frais de formation externes afférents aux formations nécessaires à la mise en service de l'immobilisation.

Marques et licences

Les marques et licences acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimée, de 10 ans.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées directement en charges.

Logiciels

Les licences de logiciels sont inscrites à l'actif sur la base de leur coût d'acquisition et des coûts encourus pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des logiciels (entre 1 et 3 ans). Les dépenses de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au titre duquel elles sont engagées.

Les Frais de Recherche et Développement (R&D)

Dans les comptes sociaux, les frais de développement sont enregistrés en charge au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Dans les comptes consolidés en normes française, selon le règlement ANC 2020-01 (art 272-6), les frais de développement doivent être obligatoirement inscrits à l'actif du bilan consolidé dès lors que les conditions énumérées par le PCG (art 212-3) sont remplies.

- démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,.

- Un outil fiable de mesure des coûts liés à la réalisation de l'actif doit avoir été mis en place.
- L'entreprise doit expliquer comment l'actif générera des avantages économiques futurs probables, en particulier par l'existence d'un marché ou d'une utilisation en interne.

L'amortissement des frais de développement est calculé de manière linéaire sur 5 ans maximum à partir de la première commercialisation de l'actif créé (ou de sa première utilisation à des fins commerciales ou de production) sauf information indiquant une durée de vie sensiblement différente.

c) Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés incluant, notamment, les frais d'acquisition constitués de droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'immobilisation.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Installations générales, Agencements ; 5 à 10 ans
- Matériels & outillages : 5 à 10 ans
- Matériel du bureau & Informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 10 ans

d) Contrats de location

En normes françaises, le règlement ANC 2020-01 art 272-2 et 282-2 prévoit l'inscription au bilan des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés. Les contrats de crédit-bail et les contrats assimilés sont comptabilisés

Un contrat assimilé à un contrat de crédit-bail remplit au moins une des conditions suivantes :

- Le contrat prévoit le transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail.
- La durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur.
- La valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la valeur vénale du bien loué à la date de conclusion du bail.

Après analyse, l'ensemble des contrats de location de véhicules ou d'équipements ne répondent pas à cette définition, et sont donc considérés comme des contrats de location simple. L'ensemble des baux immobiliers qui étaient retraités à l'actif en IFRS ne sont intégrés dans le compte de résultat que pour le coût des charges de loyer.

e) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les titres de participation non consolidés sont inscrits à leur cot historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'acquisition.

Une dépréciation est constatée si cette valeur est inférieure à la valeur d'utilité appréciée sur la base de différents critères, tels que la valeur de marché et les capitaux propres.

f) Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables groupe sont évalués, à la clôture de l'exercice, selon les mêmes principes que les titres de participation.

g) Stocks

Les stocks de matières première, composants et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition avec la méthode du coût moyen pondéré, les frais accessoires d'achat étant incorporés au prix moyen. Les stocks de produits finis sont évalués à leur prix de revient de production, selon la méthode du prix moyen pondéré, et incluent les coûts d'assemblage, le coût des composants et autres frais accessoires.

Lorsque la valeur vénale à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation des stocks est effectuée à concurrence de la différence. Pour les stocks obsolètes, des analyses sont faites régulièrement référence par référence en fonction de l'ancienneté des produits et de leur niveau de vente.

h) Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont classées dans l'état des échéanciers selon la durée restant à courir à la date de clôture du bilan, jusqu'à leur échéance.

Une dépréciation des créances clients est constatée dès qu'apparaît une perte probable. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement (créance échue depuis plus de 30 jours), constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. La valeur de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation.

Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est comptabilisée en charge en contrepartie de la reprise de provision.

i) Valeurs Mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet, si nécessaire, d'une dépréciation calculée pour chaque ligne de titres de même nature afin de ramener leur valeur à leur valeur probable de négociation.

Ces actifs financiers comprennent les titres de placement que le Groupe a l'intention de conserver durablement (EMTN) jusqu'à leurs termes, et ceux qui sont cessibles à court terme (SICAV, FCP, actions). Ils sont détenus en vue de collecter des flux de trésorerie contractuels et des flux résultant d'une cession. Ces flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des paiements en principal et intérêts.

En normes françaises, ces actifs financiers classés en autres immobilisations financières ou en équivalent de trésorerie font l'objet d'une évaluation à la clôture selon leur valeur de marché, les moins-values font l'objet d'une dépréciation en compte de résultat, les plus-values latentes ne sont pas constatées.

j) Disponibilités

La rubrique « Disponibilités » comprends les liquidités, les dépôts bancaires à vue. Les découverts bancaires figurent au bilan dans les « Emprunts & dettes financières », mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présenté dans le Tableau de flux de trésorerie.

k) Provisions

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

l) Engagements de retraite

Le groupe évalue et constitue ses provisions pour engagement de retraite constitués par les indemnités de fin de carrière du personnel des entités françaises, la législation prévoyant que des indemnités sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de départ à la retraite. Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31/12/2021 après prise en compte d'un coefficient d'actualisation de 1 %.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 65 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et systématiquement pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

m) Instruments financiers dérivés et Couverture de change

En normes françaises, selon le règlement ANC 2020-01 art 282-2, la comptabilité de couverture est obligatoire dès lors qu'une relation de couverture existe en gestion et documentée. En comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie), l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture comptable spécifique à la couverture. L'instrument non dérivé de couverture (créance, dette ou trésorerie) est réévalué au bilan à la clôture tant que l'élément couvert n'est pas réalisé. *A contrario*, les instruments dérivés de couverture ne sont pas réévalués au bilan (engagements hors bilan) tant que l'élément couvert n'est pas réalisé.

Le groupe gère des risques de marché liés aux variations des cours de change en USD, en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats de change à termes.

n) Actifs et passifs courants et non courants

En IFRS, les éléments d'actif et de passif sont classés en « non courants » ou « courants ». Une telle distinction n'existe pas dans le règlement ANC 2020-01. En normes françaises, ces éléments sont classés en « actif immobilisé », « actif circulant », « provisions pour risques et charges » ou « dettes ».

o) Écarts de conversion Actif et Passif

Les différences de conversion résultant de la réévaluation des créances et dettes en devises au cours de clôture, sont inscrites au bilan en « écart de conversion actif » lorsqu'il s'agit d'une perte latente et en « écart de conversion passif » lorsqu'il s'agit d'un gain latent. Les écarts de conversion actifs font l'objet d'une provision à concurrence du risque non couvert.

Les écarts de conversion résultant de la revalorisation des disponibilités sont portés au compte de résultat, sauf si les disponibilités entrent dans une relation de couverture.

p) Résultat courant et Résultat exceptionnel

En normes françaises, il y a obligation de distinguer le résultat courant et le résultat exceptionnel.

Cependant le PCG ne fournit pas de définition précise du résultat exceptionnel. Il a été décidé de classer en résultat exceptionnel les opérations selon le plan de compte du PCG

5.2. Détail des autres postes des comptes consolidés

Note 1 - Immobilisations incorporelles

■ Décomposition des immobilisations incorporelles :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs brutes des écarts d'acquisition	31 497	35 448
Amortissements et dépréciations des Ecart d'Acquisition	-29 930	-32 838
Valeurs nettes des écarts d'acquisition	1 567	2 610
Valeurs brutes des frais de développement	15 181	15 031
Amortissements des frais de développement	-13 973	-13 824
Valeurs nettes des frais de développement	1 208	1 208
Valeurs brutes des autres immobilisations incorporelles	1 987	2 271
Amortissements des autres immobilisations incorporelles	-1 979	-2 194
Valeurs nettes des autres immobilisations incorporelles	8	77
Total des immobilisations incorporelles brutes	48 665	52 750
Total des amortissements et dépréciations	-45 883	-48 856
Valeurs nettes des immobilisations incorporelles	2 782	3 894

■ Variations des immobilisations incorporelles :

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2020	52 750	-48 856	3 894
Augmentations :	669	-672	-4
Dont Ecart d'Acquisition			
Dont frais de développement	660	-659	0
Dont autres immobilisations incorporelles	9	-13	-4
Diminutions :	231	-206	25
Dont Ecart d'Acquisition			
Dont frais de développement	200	-200	0
Dont autres immobilisations incorporelles	31	-6	25
Variation de périmètre	-4 523	3 440	-1 083
Au 31 décembre 2021	48 665	-45 883	2 782

Les investissements de l'année 2021 s'élèvent à 669 K€. Ils sont constitués de l'activation des frais de R&D pour 660 K€. Sur ces investissements, LEA Networks en a réalisé 83 %.

■ Détail des frais de développement par sociétés :

Les frais de développement immobilisés par société, au 31 décembre 2021, sont les suivants :

En K€	VECTOR	METRONIC	LAN	LEA	TOTAL
Valeur brute 31/12/2020	90	310	1 778	12 853	15 031
activation 2021	0		109	551	660
sorties 2021		-9		-200	-209
Variation de périmètre		-301			-301
Valeur brute 31/12/2021	90	0	1 887	13 204	15 181
Amortissements 31/12/2020	-90	-301	-1 382	-12 051	-13 824
dotation exercice 2021	0		-186	-422	-608
sorties 2021		301		157	459
Variation de périmètre		0			0
Amortissements 31/12/2021	-90	0	-1 568	-12 316	-13 973
Valeur nette 31/12/2020	0	9	397	802	1 208
Valeur nette 31/12/2021	0	0	319	889	1 208

■ Détail des Écarts d'Acquisition :

Les écarts d'acquisition nets par société, au 31 décembre 2021, sont les suivants :

Sociétés	Valeur nette 31/12/2020	Variation du périmètre	Variation	Provisions pour dépréciations	Valeur nette 31/12/2021
METRONIC	1 043	-1 043			0
VECTOR	0				0
LEA Networks	0				0
LAN (scission)	1 567				1 567
LEA Networks LLC (USA)	0				0
Total	2 610	0	0	0	1 567

La ventilation définitive des écarts d'acquisition de chaque société en fonction de l'activité conduit à définir les UGT, au nombre de 3 :

- UGT Digital Domestique (Home Digital Life), sortie du périmètre au 15/10/2021
- UGT Haut Débit / (Digital Broadband) : regroupement des métiers Réseaux Haut Débit et CPL,
- UGT Industrie, en cessation d'activité.

UGT	DIGITAL DOMESTIQUE	BROADBAND	Industrie	Total
Ecarts d'Acquisition net 2019	1 043	9 455	582	11 080
Variations		-7 888	-582	-8 470
-Reclassement				0
Ecarts d'Acquisition net 2020	1 043	1 567	0	2 610
Variations				0
-Reclassement				0
Variation de périmètre	-1 043			-1 043
Ecarts d'Acquisition net 2021	0	1 567	0	1 567
Ecarts d'Acquisition net par UGT	0	1 567	0	1 567

Conformément au règlement ANC 2020-01, la survenance d'indice de pertes de valeurs oblige à tester les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est illimitée. Le cas échéant, ces tests ont d'abord pour conséquence une dépréciation irréversible des écarts d'acquisition, et parfois au-delà une provision réversible des autres actifs si la valeur recouvrable des cash-flows futurs devient inférieure à sa valeur comptable.

Cette analyse a conduit à déprécier les écarts d'acquisition des sociétés des activités Lea Networks, Vector en 2020.

■ Détail des sorties d'immobilisations incorporelles par activité :

En K€	Industrie	Home Digital Life	Corporate	Total
Valeurs brutes	25			25
Amortissements et provisions	0			0
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations incorporelles	25	0	0	25

La sortie d'immobilisation incorporelles sur le pôle Industrie concerne la mise au rebus du fonds de commerce qui était inscrit au bilan pour sa valeur historique de 25 k€.

Note 2 - Immobilisations corporelles

■ Décomposition des immobilisations corporelles :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs brutes des terrains et constructions	6 790	9 843
Amortissements	-4 311	-5 703
Valeurs nettes des terrains et constructions	2 479	4 140
Valeurs brutes des installations techniques	3 842	6 936
Amortissements	-3 702	-6 594
Valeurs nettes des installations techniques	140	343
Valeurs brutes des autres immobilisations corporelles	700	2 043
Amortissements	-588	-1 671
Valeurs nettes des autres immobilisations corporelles	113	371
Total des immobilisations corporelles brutes	11 332	18 822
Total des amortissements	-8 600	-13 968
Valeurs nettes des immobilisations corporelles	2 731	4 854

■ Variations des immobilisations corporelles :

En K€	Brut	Amortissements et provisions	Net
Au 31 décembre 2020	18 822	-13 968	4 854
Augmentations :	164	-751	-587
Dont terrains et constructions		-413	-413
Dont installations techniques	108	-271	-163
Dont autres immobilisations corporelles	56	-67	-11
Diminutions :	3 389	-3 172	217
Dont terrains et constructions			0
Dont installations techniques	2 503	-2 505	-2
Dont autres immobilisations corporelles	886	-668	219
Variation de périmètre	-4 265	2 946	
Au 31 décembre 2021	11 332	-8 600	2 731

■ Détail des sorties d'immobilisations corporelles par activité :

En K€	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Corporate	Total
Valeurs brutes			3 386	4	3 389
Amortissements et provisions			-3 171	-2	-3 172
Valeurs comptables nettes des sorties d'immobilisations corporelles	0	0	215	2	217

Note 3 – Titres mis en équivalence

La société Netinovo Technologies Limited (Netinovo) est une structure issue d'un contrat de joint-venture conclu en mai 2008 entre la société Hong Kong Treasure Investment Limited et la société LEA Asia Ltd. La détention par ces deux sociétés était égalitaire (50 % - 50 %).

Au 1^{er} novembre 2021, la Société LEA Asia Ltd. A cédé 30% des titres de la Joint-Venture à son partenaire, modifiant la détention à 20% pour LEA Asia et 80% pour HK Treasure Investment Ltd.

Netinovo détient à 100 % une filiale, usine basée à Shenzhen (Chine) et produisant des produits liés au pôle Digital Broadband.

Ce sous-groupe (holding + usine) a été intégré dans le périmètre au cours de l'exercice 2016 car les flux économiques avec ce partenaire sont devenus significatifs de même que les résultats du sous-groupe.

Etant une coentreprise, le sous-groupe Netinovo a été intégré selon la méthode de la mise en équivalence.

Compte tenu du mode de gouvernance, d'organisation, et notre influence notable mais non conjointe ou exclusive. Dans ce contexte nous avons au cours de l'exercice décider de réduire notre participation dans cette société reflétant notre réel niveau de contrôle.

La mise en équivalence du sous-groupe Netinovo a les impacts suivants sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 (en K€) :

Titres mis en équivalence	451
Réserves groupe	45
Résultat groupe	406

Note 4 - Immobilisations financières et autres actifs financiers

Les participations et les autres titres immobilisés sont présentés pour leur coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

■ Décomposition des actifs financiers :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participation	0	1
Provisions pour dépréciation		
Valeurs nettes des titres de participation	0	1
Autres immobilisations financières	44	116
Provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des autres immobilisations financières	44	116
Total des immobilisations financières brutes	44	117
Total des provisions pour dépréciation	0	0
Valeurs nettes des actifs financiers	44	117

Les autres immobilisations financières correspondent aux dépôts et cautionnements versés.

■ Variations des actifs financiers :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2020	117	0	232
Augmentations :	36	0	36
Dont Titres de participation			0
Dont Autres immobilisations financières	36	0	36
Diminutions :	3	0	3
Dont Titres de participation			0
Dont Autres immobilisations financières	3		3
Dont Reclassement EMTM			0
Variation de périmètre	-107		-107
Au 31 décembre 2021	44	0	44

Note 5 - Stocks

En K€	30/12/2021	31/12/2020
Stocks	1 044	7 863
Provisions pour dépréciation	-248	-1 536
Valeurs nettes des stocks	796	6 327

Une dépréciation est appliquée sur les stocks en fonction de l'ancienneté du produit et sur les produits pouvant présenter un risque de mévente et/ou dont la valeur de réalisation serait inférieure au coût d'acquisition.

■ Variations des stocks :

En K€	Brut	Provisions pour dépréciation	Net
Au 31 décembre 2020	7 863	-1 536	633
Augmentations	220		220
Diminutions		-7	-7
Ecart de conversion			0
Variation de périmètre	-7 038	1 295	-5 743
Au 30 décembre 2021	1 044	-248	796

■ Provisions pour dépréciation des stocks par activité :

En K€	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Corporate	Total
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2020	240	1 245	50		1 536
Dotations	7				7
Reprise					0
Variation de périmètre		-1 245	-50		-1 245
Provisions pour dépréciation des stocks au 31/12/2021	248	0	0	0	298

Note 6 - Créances clients

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Clients et comptes rattachés	1 373	9 591
Provisions pour dépréciation	0	-502
Valeurs nettes des créances clients	1 373	9 089

Conformément aux règles groupe, les échantillons et les créances contentieuses sont provisionnés à 100%. Les créances litigieuses sont provisionnées à 50% lorsque le retard est supérieur à 4 mois et à 100% lorsque le retard non expliqué excède 6 mois. La provision sur les créances clients et comptes rattachés est de 0.4 K€ au 31 décembre 2021 après la sortie du pôle HDL du périmètre.

■ Balance âgée clients pour les créances échues non provisionnées :

En K€	Antérieur	2017	2018	2019	2020	2021				Total
						< 30 j	> 30 j	> 60 j	> 90 j	
Créances clients échues non provisionnées	0	0	0	-2	0	238	151	3	17	407
Créances clients provisionnées										0
Créances clients non échues										966
Total										1 373

Note 7 - Autres créances et comptes de régularisation

Il n'existe pas de créance dont l'échéance est à plus de 1 an.

Valeurs nettes (K€)	31/12/2021	31/12/2020
Avances et acomptes versés	0	2
Créances sociales et sur le personnel	0	13
Créances sur l'Etat	1 052	1 236
Autres Créances (1)	58	393
Impôts différés Actif	361	420
Compte de régularisation	76	114
Provisions pour dépréciation des créances		
Total	1 547	2 178

(1) Les autres créances sont composées essentiellement des débiteurs divers.

Note 8 - Disponibilités et VMP

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement (VMP)	8 451	14 148
Provisions pour dépréciation des VMP	-52	
Disponibilités	16 145	5 545
Concours bancaires courants	0	-270
Total net	24 545	19 423

Les VMP sont constituées de

- 4 531 K€ de contrats de dépôts négociables et à terme après prise en compte des intérêts courus.
- 3 500 K€ d'EMTN négociables provisionnées à hauteur de 52 k€ selon leur cotation
- 420 K€ de SICAV en actions

Les dépôts à terme sont garantis avec une rémunération évoluant par palier en fonction de la date de sortie. Ce sont des équivalents de trésorerie car ce sont des placements à court terme. De plus, ces contrats sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie puisque les conditions de remboursement anticipé sont décrites dans les contrats.

Note 9 - Capital social

Le capital social de HF COMPANY est divisé en 3 138 261 actions de 0,5 € chacune soit 1 569 130.50 €.

Note 10 - Dettes financières

En K€	31/12/2021	moins d'1 an	Entre 1 an et 5 ans	+ 5 ans	31/12/2020
OBSAAR	0				
Emprunts auprès des établissements de crédit					3 260
Autres dettes financières	35		35		
Dettes financières locatives					
ICNE	0				
Dettes financières non courantes	35		35	0	3 260
Concours bancaires courants					270
Dettes financières locatives					
Effets escomptés non échus					
Emprunts auprès des établissements de crédit					239
Dettes financières courantes					509
Endettement du groupe	35		35	0	3 769

Au 15 juin 2021, HF Company a remboursé le Prêt Garanti par l'Etat de 3 M€ souscrit en juin 2020, et finalisé le remboursement de l'ensemble de ses emprunts.

Les autres dettes financières ne comprennent que les dépôts de garantie reçus sur bail locatif avec des sociétés hors groupe.

Note 11 - Impôts différés actifs et passifs

■ Ventilation de l'impôt différé par grande nature :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés actifs	361	419
Impôts différés passifs	(779)	(1 112)
Impôts différés nets	(419)	(693)

■ Ventilation de l'impôt différé par poste :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Décalage fiscal et report déficitaire	129	99
Activation frais Recherche & Développement	(320)	(338)
Provisions internes et autres provisions		(61)
ID liés à des acquisitions de sociétés antérieures	(228)	(281)
ID liés aux mouvements de périmètre	103	
Dont :Crédit bail	(113)	(123)
Dont : Profit sur stock	10	10
Autres		
Total	(419)	(581)

L'impôt différé a été déterminé selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les taux retenus sont les suivants :

- 26.5 % pour les ID sur la France

En pratique, il n'y a pas d'ID constatés sur nos filiales étrangères.

De même, lorsque les déficits fiscaux sont considérés comme récupérables dans un proche avenir, ils sont constatés dans les comptes consolidés à l'actif. Au 31 décembre 2021 aucun déficit n'est activé.

Note 12 - Provisions pour risques et charges

(En K€)	31/12/2020	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision consommée)	Reprise de l'exercice (provision non consommée)	Variation du périmètre ou autres mouvements	Incidences des changements de méthodes	31/12/2021
Provisions pour litiges	0						0
Provisions pour risques	68	85	-2		-2	2	150
Provisions IDR	328	36	-79		-129		157
Total Provision pour risques et charges non courantes	396	121	-80	0	-131	2	307
Provisions pour garantie clients	24	1	-12		-14		0
Total Provision sur garanties clients passifs courants	24	1	-12	0	-14	0	0
Total provisions courantes et non courantes	420	122	-92	0	-145	2	307
Impact capitaux propres (K€) :							
Impact compte de résultat (K€) :							
Provisions courantes	24	1	-12		-14	0	0
Provisions non courantes	396	121	-80	0	-131	2	307

Les provisions pour litiges sont comptabilisées à hauteur des assignations éventuelles, dans la mesure où il existe une possibilité que le litige ait une issue défavorable. Quand la position du groupe est jugée satisfaisante sur le plan juridique, après analyse de nos conseils, aucune provision n'est constituée.

La garantie clients correspond au coût du service après-vente susceptible d'être engagé pendant la période de garantie du matériel commercialisé. Elle est déterminée sur la base des statistiques de retours et de coût du SAV de l'année pondérée de l'évolution du volume d'activité. Dans les sociétés sans SAV, la provision couvre la perte de marge sur les retours prévus postérieurement à la clôture.

Les provisions pour risques correspondent à des éléments clairement identifiés avec une forte probabilité de sortie de ressources sans contrepartie au moment de la clôture des comptes, mais dont le montant et l'échéance ne peuvent être fixés.

La provision pour indemnité de départ en retraite a été réactualisée au 31 décembre 2021 avec un taux d'actualisation de 1%.

■ **Détail des provisions pour litiges par activité :**

en K€	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Corporate	TOTAL
Provision pour litiges au 31/12/2020	0	0	0	0	0
Dotations					0
Reprises					0
Variation de périmètre					0
Provision pour litiges au 31/12/2021	0	0	0	0	0
Provision pour risques au 31/12/2020	68	0	0	0	68
Dotations	85	0			85
Reprises	-2				-2
Variation de périmètre		-1			-1
Provision pour risques au 31/12/2021	151	-1	0	0	150
Provision IDR au 31/12/2020	107	129	58	35	328
Dotations	36				36
Reprises			-58	-21	-79
Variation de périmètre		-130			-130
Provision IDR au 31/12/2021	143	-1	0	14	156
Provision Garantie Clients au 31/12/2020	0	24	0	0	24
Dotations		1			1
Reprises		-12			-12
Variation de périmètre		-14			-14
Provision Garantie Clients au 31/12/2021	0	0	0	0	0

Note 13 - Fournisseurs et autres dettes

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés	716	3 425
Dettes fiscales et sociales	1 098	2 235
Clients créditeurs	91	2 934
Autres dettes	681	1 116
Subventions	0	266
Total	2 586	9 975

Les dettes relatives aux remises arrière étaient provisionnées au bilan en fonction des bases calculées et étaient maintenues au passif du bilan tant que la dette reste exigible. Du fait de la cession du pôle HDL le groupe n'a plus de dettes relatives aux remises arrière au bilan.

Le compte de subventions correspond principalement au traitement de la subvention accordée par les pouvoirs publics pour les locaux de Metronic financés en Crédit-Bail (fin du contrat de crédit-bail en avril 2016) et en sortie de périmètre en 2021.

Note 15 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2021 du Groupe provient en quasi-totalité de la vente de produits auprès de distributeurs généralistes ou spécialistes dont les 5 premiers représentent sur l'année 2021 près de 54 % du chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe n'estime qu'aucun autre client ne présente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les contrats avec les clients sont signés pour une durée supérieure à un an et sans engagement de volume (contrat cadre) et font l'objet d'avenants. En règle générale, il n'existe dans ces contrats qu'une obligation de performance unique consistant à vendre et livrer des produits au client (la vente et la livraison n'étant pas des obligations de performance distinctes dans le cadre du contrat).

La comptabilisation du chiffre d'affaires est généralement effectuée à une date donnée, correspondant à la date à laquelle le contrôle de l'actif (produits) est transféré au client, soit généralement à la date d'expédition dans le cas des ventes de produits.

Les contrats avec les clients du pôle Home Digital Life incluent généralement des paiements variables en leur faveur, principalement des remises et ristournes différées, et dans une très faible mesure des retours commerciaux. Ces paiements variables faits aux clients sont estimés pour leur montant le plus probable et comptabilisés au moment de la comptabilisation du chiffre d'affaires, de telle sorte qu'ils ne donneront pas lieu à des ajustements ultérieurs significativement défavorables. Les paiements variables faits aux clients sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 24.1 M€ en 2021, en recul de 17.3 % par rapport à l'année 2020 du fait de la vente du pôle HDL au 15/10/2021.

Note 16 - Résultat d'Exploitation

Le résultat d'exploitation, de - 2 569 K€, inclut les autres produits et charges pour +14 K€. Ces autres produits et charges se décomposent entre les autres produits courants pour 28 K€, les charges courantes pour 3 K€ et des subventions d'exploitation pour 11 K€.

En K€	Comptes 31/12/2021	Comptes 31/12/2020
Apurement de comptes fournisseurs et clients	0	-42
Subventions d'exploitation reçues	15	5
Créances irrécouvrables		
Transferts de charges	14	
Autres produits d'exploitation	13	
Autres charges d'exploitation	-27	20
Total	14	-16

■ Subventions publiques reçues :

Le groupe HF COMPANY a reçu une subvention de 15 K€ au cours de l'année 2021 liées aux contrats d'apprentissage.

Note 17 - Résultat Exceptionnel

Le résultat Exceptionnel au 31 décembre 2021 est de 2 587 k€, et comprend essentiellement la plus-value consolidée sur la cession du pôle HDL pour 2 702 k€ et la moins-value consolidée sur la cession partielle sur la JV mise en équivalence pour -214 k€.

■ Détail des autres produits et charges exceptionnels :

En K€	Comptes 31/12/2021	Comptes 31/12/2020
Provisions s/Litiges et transactions sociaux	-143	22
Résultat de cession d'éléments d'actif	2 509	2
Amortissements Exceptionnels s/ immos incorp. & corp	-185	
Autres produits exceptionnels	818	18
Dont produits litiges/transaction Commerciaux	687	
Dont gain change exceptionnel sur abandon créance IG	116	
Dont Subvention d'Invest versé au Résultat (CB Metro)	14	17
Autres charges exceptionnelles	-411	
Dont plan Licenciement pôle Industrie	-320	
Dont Charges démentellement site Vector	-82	
Dont Autres charges Exceptionnelles courantes	-8	
Total	2 587	42

(1) passage en charges des montants de R&D préalablement activés sur des projets abandonnés au cours de l'exercice. pour 64 K€.

Note 18 - Résultat financier

En K€	Comptes 31/12/2021	Comptes 31/12/2020
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	33	26
Autres produits financiers	62	412
. Produits financiers	95	437
Charges d'intérêt sur opérations de financement	-4	-18
Dépréciation de titres non consolidés		
Autres charges financières	-77	-366
. Charges financières	-82	-384
Autres produits et charges financiers	13	53
Résultat financier net	13	53

(1) Les autres produits financiers concernent essentiellement les intérêts pour EMTN pour 36 K€

Note 19 - Charge d'impôt

L'impôt enregistré en résultat s'analyse comme suit :

En K€	Comptes 31/12/2021	Comptes 31/12/2020
Résultat d'Exploitation	13 214	-16
Résultat Exceptionnels	-13 309	-237
Résultat Financier	-67	1
Impôt exigible	-162	-252
Impôt différé	-95	-350
Total	-257	-602

L'économie fiscale réalisée par le régime d'intégration fiscale mis en place pour les filiales françaises du groupe est neutre sur l'exercice.

Note 20 – Attribution d'actions gratuites

Attributions gratuites d'actions n'ayant pas fait l'objet d'une attribution définitive au 31 décembre 2021

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valeur de l'action

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été voté à la date de publication de ce rapport financier.

Note 21 - Les engagements hors bilan

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2021 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant nominal de 2 100 K\$. Le groupe n'utilise pas de couverture de taux.

en K€/KUSD	2021				2020
	Total	< 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances cédées non échues					
Nantissement hypothèques et suretés réelles :	0			0	345
- couvertures de taux					
Aval, cautions et garanties K USD	0	0	0		1150
Aval, cautions et garanties K€	0			0	2 603
Autres engagements donnés :					
- locations mobilières	42	34	8		0
- locations immobilières	354	71	284		0
- crédit documentaire K USD	0	0			3 231
- crédit documentaire K €					
- achat à terme K USD	2 100	2 100			9 565

Note 22 - Transactions entre parties liées

■ Créances et dettes relatives aux parties liées (Bilan) :

En K€	Comptes 31/12/2021			Comptes 31/12/2020		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Actif :						
Immobilisations financières		12	12		13	13
Stocks						
Créances clients et comptes rattachés	75	26	100	441	577	1 018
Comptes courants actifs	0	3 608	3 608	1 543	6 095	7 639
Passif :						
Dettes financières diverses	12	0	12	13		13
Dettes fournisseurs	0	101	101	0	1 021	1 021
Comptes courants passifs	2 607	1 001	3 607	4 137	3 502	7 639
Autres dettes						

■ Transactions relatives aux parties liées (Compte de résultat) :

En K€	Comptes 31/12/2021			Comptes 31/12/2020		
	Société mère	Filiales	Total	Société mère	Filiales	Total
Chiffre d'affaires et autres produits	1 071	1 807	2 878	1 798	2 017	3 815
Coûts d'approvisionnement		-1 697	-1 697		-1 816	-1 816
Autres charges d'exploitation	0	-1 064	-1 064	-5	-1 794	-1 799
Charges de personnel	-2	119	116	-1	-200	-200
Dotations aux amortissements et provisions		0				
Produits et charges financiers	-6	6		-8	8	
Produits et charges exceptionnels						

Note 23 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2021 sont :

Catégories	Femmes		Hommes		Total		
	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	Toutes
Cadres & assimilés	0	2	0	19	0	21	21
Employés	7	3	1	5	8	8	16
Contrat de qualification	1	0	2	0	3	0	3
Total	8	5	3	24	11	29	40

Note 24 - Informations par secteurs d'activités et par zone géographique

Pour le Groupe HF COMPANY, l'information sectorielle est axée sur les informations financières présentées périodiquement aux organes de décision du Groupe, à savoir la distinction entre les marchés Home Digital Life, Digital Broadband, l'Industrie et l'activité Corporate.

- L'activité **Digital Broadband** : ce métier inclut les activités Réseaux Haut-Débit, CPL. Elle regroupe les sociétés suivantes : LEA Networks SAS, LEA ASIA, LEA SHENZHEN, LEA Networks LLC, LANPARK
- L'activité **Home Digital Life** : ce métier comprend les métiers Réception TV / Multimédia ainsi que les quelques éléments non significatifs de la Confortique restant dans les filiales non cédées. Elle regroupe les sociétés suivantes : METRONIC, METRONIC Italie, METRONIC Espagne.
- L'activité **Industrie** : elle comprend le métier d'emboutissage, tôlerie et concerne la société Vector Industrie.
- L'activité **Corporate**, correspond à l'activité de la Holding : HF COMPANY SA.

Les opérations présentées ci-après sont obtenues après élimination des opérations intragroupes.

■ Répartition du CA par activité et zone géographique :

Au 31 décembre 2021 en K€	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	5 147	19 961	716	51	25 876
- Chiffre d'affaires intragroupe	-194	-1 569	-11		-1 775
= Chiffre d'affaires externe	4 953	18 392	705	51	24 101
dont					
Chiffre d'affaires France	458	12 037	705	51	13 200
Chiffre d'affaires Europe	2 114	6 220			8 334
Chiffre d'affaires Asie - Océanie	1 300				1 300
Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient	10	134			145
Chiffre d'affaires Amérique	1 070				1 070
Chiffre d'affaires par zone géographique	4 953	18 392	705	51	24 101

Au 31 décembre 2020 en K€	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Corporate	TOTAL
Chiffre d'affaires brut	3 687	25 687	1 601	1 357	32 332
- Chiffre d'affaires intragroupe	-118	-1 658	-54	-1 357	-3 187
= Chiffre d'affaires externe	3 569	24 029	1 547	0	29 145
dont					
Chiffre d'affaires France	298	17 193	1 416		18 907
Chiffre d'affaires Europe	1 192	6 710	131		8 033
Chiffre d'affaires Asie - Océanie	1 208				1 208
Chiffre d'affaires Afrique - Moyen Orient	29	126			155
Chiffre d'affaires Amérique	841				841
Chiffre d'affaires par zone géographique	3 569	24 029	1 547	0	29 145

■ Comptes de Résultat par secteur d'activité :

Résultat par Activité 12/2021 - normes françaises	Corporate	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Total
Chiffre d'affaires	51	4 953	18 392	705	24 101
Autres produits d'exploitation	5	10	26	-131	-89
Achats consommés	29	-2 361	-10 056	-315	-12 703
Charges de personnel	-1 436	-1 253	-3 203	-278	-6 170
Autres charges d'exploitation	-33	-1 222	-4 523	-446	-6 223
Impôts et taxes	-85	-47	-156	-5	-294
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-335	-717	-145	7	-1 190
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 802	-637	335	-464	-2 569
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 802	-637	335	-464	-2 569
Charges et produits financiers	25	4	-16		13
Opérations financières Intra-Groupe	1	1	-2		0
Charges et produits exceptionnels	2 745	-269	-6	116	2 587
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe		0			0
Impôt sur les bénéfices	139	248	-114	-16	257
Résultat net des entreprises intégrées	1 108	-653	197	-364	289
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		406			406
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 108	-246	197	-364	695
Intérêts minoritaires			3		3
Résultat net (part du groupe)	1 108	-246	201	-364	698

Résultat par Activité 12/2020 - normes françaises	Corporate	Digital Broadband	Home Digital Life	Industrie	Total
Chiffre d'affaires	0	3 569	24 029	1 547	29 145
Autres produits d'exploitation	3	2	62	8	76
Achats consommés	21	-1 525	-14 220	-724	-16 448
Charges de personnel	-946	-1 157	-3 853	-482	-6 439
Autres charges d'exploitation	90	-987	-4 727	-522	-6 147
Impôts et taxes	-79	-54	-245	-7	-384
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	-360	-710	197	-101	-975
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 272	-862	1 242	-281	-1 172
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-41	-7 888		-541	-8 470
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 313	-8 750	1 242	-822	-9 642
Charges et produits financiers	81	-83	11	0	9
Opérations financières Intra-Groupe	-8	6	1	0	0
Charges et produits exceptionnels	866	2	-265	13	616
Opérations exceptionnelles Intra-Groupe	-901		901		0
Impôt sur les bénéfices	577	279	-238	2	620
Résultat net des entreprises intégrées	-697	-8 546	1 653	-807	-8 397
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		314			314
Résultat net de l'ensemble consolidé	-697	-8 231	1 653	-807	-8 083
Intérêts minoritaires			-25		-25
Résultat net (part du groupe)	-697	-8 231	1 628	-807	-8 108

■ Bilan par secteur d'activité :

Bilan par activité au 31/12/2021 Normes françaises	Corporate	Digital broadband	Home digital life	Industrie	Total
Immobilisations incorporelles	0	2 782	0	0	2 782
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	0	1 567	0	0	1 567
Immobilisations corporelles	2 490	242	0	0	2 731
Immobilisations financières	16	27	0	0	44
Titres mis en équivalence		451			451
Total Actif Immobilisé	2 506	3 502	0	0	6 008
Stocks et en-cours		796		0	796
Clients et comptes rattachés	65	1 308		0	1 373
Autres créances et comptes de régularisation	1 216	291		40	1 547
Valeurs mobilières de placement	8 400	0			8 400
Disponibilités	15 580	559		6	16 145
Total Actif Circulant	25 260	2 955	0	47	28 261
Total Actif	27 766	6 456	0	47	34 269
Intérêts hors groupe		0	0		0
Provisions	14	293		0	307
Emprunts et dettes financières	35	0	0	0	35
Fournisseurs et comptes rattachés	162	531		24	716
Autres dettes et comptes de régularisation	816	1 026	0	28	1 870
Total Dettes	1 026	1 850	0	52	2 928

Bilan par activité au 31/12/2020 Normes françaises	Corporate	Digital broadband	Home digital life	Industrie	Total
Immobilisations incorporelles	0	2 767	1 102	25	3 894
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	0	1 567	1 043	0	2 610
Immobilisations corporelles	2 834	219	1 393	408	4 854
Immobilisations financières	5 820	42	-1 950	-180	3 732
Titres mis en équivalence		547			547
Total Actif Immobilisé	8 655	3 574	544	253	13 027
Stocks et en-cours		584	5 508	236	6 327
Clients et comptes rattachés	0	856	8 153	81	9 089
Autres créances et comptes de régularisation	922	529	655	72	2 178
Valeurs mobilières de placement	10 533	0	0		10 533
Disponibilités	1 920	811	2 589	225	5 545
Total Actif Circulant	13 375	2 780	16 905	613	33 672
Total Actif	22 030	6 354	17 449	866	46 699
Intérêts hors groupe		0	18		18
Provisions	35	175	153	58	420
Emprunts et dettes financières	3 083	0	685	0	3 769
Fournisseurs et comptes rattachés	142	380	2 821	81	3 425
Autres dettes et comptes de régularisation	653	1 009	4 747	142	6 551
Total Dettes	3 913	1 564	8 425	281	14 183

■ Informations complémentaires :

Chiffre d'affaires net par métiers et par pays d'implantation des filiales :

En K€ au 31/12/2021	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Home Digital Life	12 037	6 220	134		18 392
Digital Broadband	458	2 114	1 311	1 070	4 953
Industrie	705				705
Total	13 200	8 334	1 445	1 070	24 049

En K€ au 31/12/2020	France	Europe	Asie	Etats-Unis	Total
Home Digital Life	17 193	6 710	126		24 029
Digital Broadband	298	1 192	1 238	841	3 569
Industrie	1 416	131			1 547
Total	18 907	8 033	1 364	841	29 145

Degré de dépendance à l'égard des clients importants :

Liste des clients représentant plus de 10 % de Chiffre d'affaires individuel, par métiers au 31 Décembre 2021 :

- Digital Broadband : les principaux clients sont Sagemcom, GRDF, Commscope, M-Net, Netlink, MTC, Charles Industries, MTC, Mesa, Sky, Nokia et Telewell.
- Home Digital Life : les principaux clients sont LECLERC, BRICOMARCHE, OBI et LEROY MERLIN.
- Industrie : Le principal client est ACPS Automotiv et Brink.

Note 25 – Impacts du changement de référentiel comptable sur les comptes consolidés

La note 25, présente les tableaux de passage du bilan et du comptes de résultat aux normes IFRS vers les normes françaises au 31/12/2020. Les principaux impacts de ce changement de référentiel sont les suivants :

a) Contrats de location

En normes IFRS, chez le preneur, il n'y avait plus de distinction entre location simple et location-financement. Les contrats de locations étaient obligatoirement retraités au bilan des contrats de location, sauf exemptions (contrats de courte durée ou portant sur des actifs de faible valeur) permises par IFRS 16, avec constatation d'un actif (représentatif d'un droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers).

En normes françaises, seuls les contrats de crédit-bail et contrats assimilés font l'objet d'une inscription au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant.

b) Juste valeur des actifs financiers et Instruments financiers

En IFRS, les instruments financiers de couverture de change affectée à un flux futur de trésorerie, étaient valorisées en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global « OCI », recyclables dès lors que la relation de couverture était clairement définie, documentée et où son efficacité démontrée à l'origine et a posteriori.

En normes françaises, ces instruments de couverture,

En normes françaises, l'élément couvert continue à être comptabilisé selon les règles qui lui sont propres (avec prise en compte, le cas échéant, de la couverture pour déterminer les dépréciations correspondantes). L'instrument dérivé de couverture n'est généralement pas comptabilisé au bilan (engagement hors bilan), sauf :

- en cas d'appels de marge ;
- si le résultat sur l'élément couvert est lui-même réalisé.

L'instrument non dérivé de couverture (créance ou dette) est réévalué au bilan à la clôture. Les écarts se compensent au bilan avec les écarts constatés sur les créances/dettes couvertes. La perte latente résiduelle, le cas échéant, est constatée en résultat. Les variations de valeur de l'instrument de couverture (hors prime ou report/déport, sont comptabilisées en résultat en même temps que l'élément couvert. Les pertes et gains réalisés sur instruments de couverture peuvent ainsi être différés si le résultat sur l'élément couvert n'est toujours pas réalisé.

c) Actualisation des engagements de retraite en résultat global

Les écarts actuariels générés sur une période étaient comptabilisés en autres éléments du résultat global (OCI en IFRS). En normes françaises, ces écarts sont comptabilisés immédiatement et en totalité en résultat de la période au cours de laquelle ils sont générés.

d) Retraitements de présentation

Actifs :

- Les écarts d'acquisition compris dans les immobilisations incorporelles en IFRS, sont présentés dans une ligne à part en normes françaises. Ils représentent 2 610 k€ au 31/12/2020.
- Les autres immobilisations financières intégraient dans les comptes IFRS pour 3 615 k€ de placements financiers (EMTN) « Available For Sales non courants » que nous avons reclassés en VMP dans les comptes en normes françaises.
- Impôts différés actifs : il s'agit du retraitement d'un compte de liaison d'impôt différé passif débiteur, vers un compte d'impôt différé actif pour 396 k€.

Passifs :

- Les dettes non-courantes (à plus d'1 an) et les dettes courantes (à moins d'1 an) sont retraitées en « Emprunts et Dettes Financières »
- Les provisions réparties en passif courant et non courant en IFRS sont remontées au niveau des provisions pour risques et charges
- Les impôts différés traités en Passif non courant en IFRS sont retraités avec les « Autres dettes & Comptes de Régularisations »

Bilan au 31/12/2020

ACTIF en K€	Comptes IFRS au 31/12/2020	Retraitements IFRS -> ANC 2020-01			Reclassements IFRS -> ANC		Comptes CRC au 31/12/2020	ACTIF en K€
		Retrait, CB Locataire IFRS 16	Titres - Juste Valeur	Engagement IFC	Couverture de change	Impôts différés Actif vers Passif		
ACTIF	Net						Net	ACTIF
Immobilisations incorporelles	3 894						1 284	Immobilisations incorporelles
							2 610	Ecart d'acquisitions
Immobilisations corporelles (1)	5 658	(805)					4 854	Immobilisations corporelles (1)
Titres mis en équivalence	547						547	Titres mis en équivalence
Autres actifs financiers	3 791		(59)				117	Autres actifs financiers
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	13 890	(805)	(59)				9 412	TOTAL ACTIFS IMMOBILISES
Stocks	6 327						6 327	Stocks
Clients et comptes rattachés	9 089						9 089	Clients et comptes rattachés
Autres créances et comptes de régularisation	1 782					396	2 178	Autres créances et comptes de régularisation (1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 079						19 693	
Dont VMP	10 533						3 615	
Dont disponibilités	5 545						14 148	Valeurs mobilières de placement
							5 545	Disponibilités
TOTAL ACTIFS COURANTS	33 276						37 287	TOTAL ACTIFS CIRCULANTS
TOTAL GENERAL ACTIF	47 167	(805)	(59)				46 699	TOTAL GENERAL ACTIF
								(1) dont impôts différés

PASSIF en K€	Comptes au 31/12/2020	Retraitements IFRS -> ANC 2020-01			Reclassements IFRS -> ANC		Comptes CRC au 31/12/2020	PASSIF en K€
		Retrait, CB Locataire IFRS 16	Titres - Juste Valeur	Engagement IFC	Couverture de change	Impôts différés actif/Passif		
Capitaux propres	32 219							Capitaux propres
Capitaux propres - part du groupe	32 201	23	(42)	2	333			
. Capital émis	1 620						1 620	. Capital émis
. Prime d'émission	39 374						39 374	. Prime d'émission
. Réserves	(631)	37		(32)			(370)	. Réserves
. Résultat	(8 131)	(14)	(9)	(3)	49		(8 108)	. Résultat
. Total des autres éléments du résultat global nets d'impôt	(32)		(33)	37	284		(256)	
Intérêts minoritaires	18						(18)	
Passif non courant	4 900						32 516	Total des Capitaux propres
							18	Intérêts minoritaires
							420	Provisions
. Emprunts portant intérêts (1)	3 614	(355)					(3 260)	
. Emprunts auprès des établissements de crédit	3 260						(3 260)	
. Dettes financières de location	355	(355)						
. Impôts différés	624	5	(16)	(1)	102		(714)	
. Provisions	396						(396)	
. Provisions sur IFC	328						(328)	
. Provisions sur risques et charges	68						(68)	
. Subvention à réintégrer (2)	266						(266)	
Passif courant	10 048	(481)			(436)	398	4 214	Total des Dettes
. Emprunts court terme (3) et (4)	509						3 260	Emprunts & Dettes financières (1)
. Emprunts court terme de location	481	(481)						
. Provisions sur garanties clients	24						(24)	
. Fournisseurs et comptes rattachés	3 474				(50)		3 425	Fournisseurs et comptes rattachés
. Autres dettes d'exploitation	5 173					398	979	Autres Dettes & comptes de régularisation (2)(3)
. Instruments Financiers	386				(386)			
TOTAL GENERAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	47 167	(481)			(436)	398	4 214	46 699
(1) dont emprunt crédit bail	835						270	(1) dont concours bancaires courants
(2) dont subventions crédit bail immobilier	266						266	(2) dont subventions crédit bail immobilier
(3) dont concours bancaires courants	270						1 112	(3) dont impôts différés
(4) dont effets escomptés non échus								

Compte de Résultat au 31/12/2020

Compte de Résultat 12-2020 IFRS En K€	Note	Comptes IFRS 31/12/2020	Retraitements IFRS -> ANC			Reclassements IFRS -> CRC	Comptes CRC 31/12/2020	Compte de Résultat 12-2020 CRC En K€
			Contrats de location	Engagement IFC	Couverture de change			
Chiffre d'affaires		29 145	0	0	0	0	29 145	Chiffre d'affaires
Achats		-16 673	0	0	49	67	67	Autres produits d'exploitation
Variation de stocks		184	0	0	0	0	-16 623	Achats
Charges externes		-4 510	-624	0	0	0	184	Variation de stocks
Charges de personnel		-6 439	0	0	0	0	-5 134	Charges externes
Impôts et taxes		-384	0	0	0	0	-6 439	Charges de personnel
						0	-384	Impôts et taxes
						-84	-84	Autres charges d'exploitation
EBITDA	16	1 323	-624	0	49	-16	732	EBE
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation		-1 924	589	0	0	0	-1 336	Dotations nettes aux amortissements d'exploitation
Dotations nettes aux provisions d'exploitation		24	0	0	0	0	24	Dotations nettes aux provisions d'exploitation
Autres produits et charges d'exploitation	16	-16	0	0	0	16	0	
Résultat d'exploitation courant	16	-593	-36	0	49	0	-579	Résultat d'exploitation avant dépréciation des écarts d'acquisition
						-8 470	-8 470	Dépréciation des écarts d'acquisition
							-9 049	Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition
Dotations nettes opérationnelles	17	264	0	0	0	-10	-10	Produits et charges financiers
Autres produits et charges opérationnels	17	-217	0	-5	0	0	264	Dotations nettes exceptionnelles
Dépréciations des Écarts d'acquisition	17	-8 470	0	0	0	8 470	-222	Autres produits et charges exceptionnels
						620	620	Dépréciations des Écarts d'acquisition
								Charge d'impôt
Résultat d'exploitation	17	-9 016	-36	-5	49	610	-8 397	Résultat net des sociétés intégrées
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		26	0	0	0	-26	0	
Coût de l'endettement financier brut		-32	14	0	0	18	0	
Coût de l'endettement financier net	18	-6	14	0	0	-8	0	
Autres produits et charges financiers	18	-5	0	0	-12	17	0	
Charge d'impôt	19	607	7	1	3	-620	0	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3	314	0	0	0	0	314	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence
Résultat net de la période		-8 106	-14	-3	40	0	-8 083	Résultat net de la période
Dont Part du Groupe		-8 131					-8 108	Dont Part du Groupe
Dont Intérêts minoritaires		25					25	Dont Intérêts minoritaires
Nombre d'actions		3 240 802	0	0	0	0	3 240 802	Nombre d'actions
Résultat par action en €:								
* Résultat de base par action		-2,51					-2,50	
* Résultat dilué par action		-2,51					-2,50	
Nombre d'actions hors autocontrôle		3 199 545					3 199 545	
Résultat de base par action		-2,54					-2,53	

Variation des Capitaux propres au 31/12/2020

Variation Capitaux Propres 12-2021	Capital	Primes liées au capital	Réserves Conso.	Résultat de l'exercice	Titres d'auto- contrôle	Capitaux propres Part du groupe
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12 IFRS	1 671	39 374	1 921	-1 114	-1 074	40 778
- Retraitement du CB locataire			0	37		37
- Retraitement des engagements de retraite			34	-27		7
- Retraitement Juste valeur - instruments financiers			-12	6		-7
Corrections passage normes Françaises			22	16		38
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12	1 671	39 374	1 943	-1 097	-1 074	40 816
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12 IFRS	1 620	39 374	-169	-8 131	-494	32 201
- Retraitement du CB locataire			37	-14		23
- Retraitement des engagements de retraite			5	-3		2
- Retraitement Juste valeur - instruments financiers			251	40		291
Corrections passage normes Françaises			293	23	0	316
Situation à l'ouverture de l'exercice 2021.12	1 620	39 374	124	-8 108	-494	32 516

6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY

Société anonyme
Node Park Touraine
37310 TAUXIGNY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société HF COMPANY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 5.1.3 « Principes comptables et méthode d'évaluations », alinéa « Changement de référentiel comptable » et 25 « Impacts du changement de référentiel comptable sur les comptes consolidés » de l'annexe des comptes consolidés qui exposent les principaux retraitements réalisés sur les comptes comparatifs dans le cadre de la première application du Règlement ANC 2020-01 du 6 mars 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Orléans et Tours, le 29 avril 2022
Les commissaires aux comptes

Orcom Audit
Jean-Marc LECONTE

Deloitte & Associés
Antoine LABARRE



COMPTES SOCIAUX 2021

1. Bilan

En €		31/12/2021			31/12/2020
Actif	Note	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1	242 406	242 406	0	431
Immobilisations corporelles	2	6 587 859	5 215 841	1 372 018	1 917 682
Immobilisations financières	3	48 142 701	37 675 000	10 467 701	14 120 678
Total actif immobilisé		54 972 965	43 133 247	11 839 719	16 038 791
Clients et comptes rattachés	5	141 714		141 714	441 234
Autres créances	5	844 559		844 559	2 092 453
Disponibilités	6	24 031 162	51 500	23 979 662	16 073 093
Charges constatées d'avances	7	12 498		12 498	14 264
Total actif circulant		25 029 933	51 500	24 978 433	18 621 044
Total général actif		80 002 898	43 184 747	36 818 152	34 659 835

En €		31/12/2021	31/12/2020
Passif	Note		
Capital social	8	1 569 131	1 620 401
Prime d'émission		39 373 604	39 373 604
Réserves légales		206 830	206 830
Report à nouveau		-16 343 126	-3 192 558
Résultat de l'exercice		8 630 940	-10 988 355
Provisions réglementées et subventions d'investissement	9		
Total capitaux propres	10	33 437 378	27 019 922
Provisions pour risques et charges	11	13 805	34 776
Autres emprunts obligataires	12	0	0
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	12	0	3 083 296
Concours bancaires courants	6	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	161 566	142 083
Dettes fiscales et sociales	13	548 586	229 340
Autres dettes	13	2 656 816	4 150 418
Total dettes		3 380 773	7 639 913
Total général passif		36 818 152	34 659 835

2. Compte de Résultat

	Note	31/12/2021		31/12/2020	
		En €	En %	En €	En %
Production vendue services	16	710 060	100%	1 381 222	100%
Subvention d'exploitation		5 333	0,75%	2 667	0,38%
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	17	525 308	73,98%	1 397 627	196,83%
Autres produits	17	162	0,02%	366	0,05%
Total produits d'exploitation		1 240 863	174,75%	2 781 882	391,78%
Achats de marchandises			0,00%		0,00%
Autres achats et charges externes		1 128 384	158,91%	766 238	107,91%
Impôts, taxes, et versements assimilés		84 949	11,96%	80 532	11,34%
Salaires et traitements		1 037 973	146,18%	697 257	98,20%
Charges sociales		425 647	59,95%	277 051	39,02%
Dotations amortissements provisions d'exploitation		557 467	78,51%	675 549	95,14%
Autres charges		13 595	1,91%	939 347	132,29%
Total charges exploitation	17	3 248 013	457,43%	3 435 973	483,90%
Résultat d'exploitation		-2 007 151	-282,67%	-654 091	-92,12%
Produits financiers de participation		2 100 239	295,78%	236	0,03%
Autres intérêts et produits assimilés		332 279	46,80%	1 167 506	164,42%
Total produits financiers		2 432 518	342,58%	1 167 741	164,46%
Intérêts, et charges assimilées		212 018	29,86%	39 026	5,50%
Dotations aux provisions		246 850	34,76%	11 201 932	1577,60%
Total charges financières		458 868	64,62%	11 240 958	1583,10%
Résultat financier	18	1 973 650	277,96%	-10 073 217	-1418,64%
Résultat courant avant impôt		-33 501	-4,72%	-10 727 308	-1510,76%
Produits exceptionnels sur opérations en capital		12 022 833	1693,21%	0	0,00%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0,00%	0	0,00%
Total produits exceptionnels		12 022 833	1693,21%	0	0,00%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2 758	0,39%	5 611	0,79%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 355 634	472,58%	542 599	76,42%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		0	0,00%	0	0,00%
Total charges exceptionnelles		3 358 392	472,97%	548 209	77,21%
Résultat exceptionnel	19	8 664 441	1220,24%	-548 209	-77,21%
Impôts sur les bénéfices	20		0,00%	-287 162	-40,44%
Résultat net		8 630 940	1215,52%	-10 988 355	-1547,53%
Résultat net par action (€)		2,58		-3,29	
Résultat dilué par action (€)		2,58		-3,29	

3. Annexe aux comptes sociaux

3.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Remboursement en juin 2021 des 3 Prêts Garantis d'Etat d'un million d'Euro chacun contractés en juin 2020.

Le 15 septembre, le groupe HF Company a transféré ses titres sur Euronext growth et a changé de référentiel comptable en passant du référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) au référentiel français ANC 2020-01.

Cession du pôle Home Digital Life à Bigben Interactive le 18 octobre 2021 pour 12 M€ (+4 M€ sous réserve de l'atteinte d'objectifs futurs en termes d'EBE)

3.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis avec le souci de donner une image fidèle de l'activité de la société et dans le respect des principes généraux de la comptabilité conformément au règlement ANC en vigueur au 31 décembre 2021 :

- Principe de prudence
- Principe de continuité d'exploitation
- Principe de séparation des exercices
- Principe de nominalisme
- Principe de permanence des méthodes
- Principe de non-compensation

1/ Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Aucune information complémentaire n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

2/ Dérogations

Aucune dérogation aux prescriptions comptables n'est nécessaire pour donner une image fidèle.

3/ Changement de méthodes d'évaluation et de présentation

Aucun changement de méthode n'est survenu au cours de l'exercice

3.3. Notes sur le bilan

Note 1 - les immobilisations incorporelles

■ Décomposition du poste concessions, brevets et droits similaires :

Ce poste regroupe l'ensemble des logiciels (amortis sur 1 an au prorata temporis) acquis par la société et s'élève à :

En €	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Valeur brute des concessions, brevets et droits similaires	242 406			242 406
Amortissements	-241 974	-432		-242 406
Immobilisations incorporelles nettes	432	-432	0	0

Note 2 : Les immobilisations corporelles

Le poste correspond à des terrains bâtis, des installations générales, des malis techniques suite aux TUP, du matériel informatique, du matériel de bureau et de transport.

En €	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Valeur brute des immobilisations corporelles	6 578 364	10 937	-1 442	6 587 859
Amortissements	-4 660 682	-556 602	1 442	-5 215 842
Immobilisations corporelles nettes	1 917 682	-545 665	0	1 372 017

■ **Les règles d'amortissement sont les suivantes :**

	Méthode	Durée
Installations techniques, matériel et outillage	L/D	10 ans
Installations générales, agencements, aménagements	L/D	10 ans
Matériel de transport	L	4 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	10 ans

(L = Linéaire / D = Dégressif)

Note 3 : Les immobilisations financières

■ **Décomposition des immobilisations financières nettes :**

Les titres de participation sont inscrits à l'actif à leur prix d'acquisition. Ils sont évalués à la clôture, à la valeur d'utilité qui tient compte de l'actif net estimé de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Dans l'hypothèse où cette valeur d'utilité viendrait à être inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation serait enregistrée en comptabilité.

Au cours de l'exercice, il n'a été procédé à aucune acquisition.

En €	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Titres de participation	51 322 127		-3 353 878	47 968 249
Actions Propres	114 974	515 425	-630 399	0
Autres immobilisations financières	377 332	264	-203 145	174 451
Total Brut	51 814 433	515 689	-4 187 422	48 142 700
Provisions dépréciation sur immo financières	-37 693 754	-200 000	218 754	-37 675 000
Net	14 120 679	315 689	-3 968 668	10 467 701

■ **Décomposition des titres de participation :**

Détail des titres de participations	Nombre	Prix Unitaire €	Total €
Titres VECTOR	12 500	128	1 601 234
Titres LEA	8 072 886	5	42 766 926
Titres LAN	894 360	4	3 600 089
Total			47 968 249

■ **Les mouvements de l'exercice 2021 sur les actions propres :**

Titres propres HF (en €)	Nombre	Prix Unitaire	Valeur Brute
31/12/2020	21 672	5,31	114 974
Achats Fév 2021	19 688	6,29	123 895,00
Achats Mars 2021	17 005	6,24	106 050,81
Achats Avril 2021	6 214	6,69	41 588,96
Achats Mai 2021	22 485	7,13	160 238,41
Achats Juin 2021	11 117	7,52	83 652,14
reclassement août 2021	4 360	4,81	20 951,52
annulation au 20 août 2021	-102 541	6,35	-651 350,39
31/12/2021	0		0

Les actions achetées dans le cadre du programme de rachat d'actions sont classées en titres immobilisés au moment de leur acquisition.

Le cours de l'action HF COMPANY était de 7.00 € au 31 décembre 2021.

■ Décomposition des autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières correspondent à des souscriptions de parts sociales de caisse locale du Val de Loire (Crédit Agricole) pour 16 K€, des cautions versées pour 0.1 K€ et aux sommes investies dans le fond de régularisation mis en place dans le cadre du contrat teneur de marché pour un montant de 158 K€.

Autres immos financières - En €	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres Immos Financières	15 938	239		16 177
Autres Prêts	3 439		-3 439	0
Dépôts et Cautionnements	135	25	-30	130
Contrat Teneur de Marché	357 820		-199 675	158 145
Total Brut	377 332	264	-203 144	174 452
Provisions sur autres immos fi	-218 754		218 754	0
Net	158 578	264	15 610	174 452

■ Variation des provisions sur actions propres :

Provisions sur actions propres	31/12/2021
Au 31 décembre 2020	218 754
Dotations :	
Reprises :	-218 754
Au 31 décembre 2021	0

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de provision au titre du contrat teneur de marché.

■ Variation des provisions pour dépréciation des titres de participation :

	En €
Au 31 décembre 2020	37 475 000
Dotations :	200 000
Dont Titres de participation	200 000
Dont Autres immobilisations financières	
Reprises :	-218 754
Dont Titres de participation	
Dont Autres immobilisations financières	-218 754
Variation de périmètre	0
Au 31 décembre 2021	37 456 246

Au 31 décembre 2021, la provision pour dépréciation des titres de participation se décompose de la façon suivante :

- Provision sur titres LEA (dotée au 31/12/2012 pour 10 635 K€, complément au 31/12/2016 pour 16 530 K€. Reprise sur Prov au 31/12/2017 pour 2 365 K€ et complément au 31/12/2018 pour 1 580 K€. Dotation complémentaire au 31/12/2020 pour 9 860 K€) 36 240 000 €
- Provision sur titres LAN (dotée au 31/12/2012 pour 733 K€. Reprise sur Prov au 31/12/2017 pour 298 K€) 435 000 €

- Provision sur titres Vector (dotée au 31/12/2020 pour 800 K€. Dotation complémentaire au 31/12/2021 pour 200 K€). 1 000 000.00 €

Note 4 : Les stocks

Néant

Note 5 : Les créances

Les comptes clients et comptes rattachés sont présentés à leur valeur nominale. Le détail des créances est présenté dans le tableau ci-dessous. Des provisions sont constituées au cas où la valeur de réalisation serait inférieure à la valeur d'inventaire après analyse individuelle des créances.

Les créances, dont toutes les échéances sont à moins d'un an, se décomposent ainsi :

En €	31/12/2021	31/12/2020
Clients	141 714	441 234
Fournisseurs débiteurs		
Fournisseurs avoirs à recevoir		
Groupe et associés (1)	0	1 543 030
Personnel et comptes rattachés		
Impôts sur les bénéfices	786 821	532 882
TVA	49 846	11 875
Etat produit à recevoir	7 833	0
Débiteurs divers	60	4 667
Provisions pour dépréciation des créances		
Total	986 274	2 533 687

(1) Les comptes courants consentis aux filiales détaillées ci-après font l'objet d'une provision, en partie ou pour la totalité

Note 6 : La trésorerie

En €	31/12/2021	31/12/2020
Valeurs mobilières de placement (VMP)	4 920 350	10 500 000
Intérêts courus sur VMP	30 771	33 319
EMTN	3 500 000	3 500 000
Titres autodétenus (1)	0	20 952
Actions sociétés cotées	0	0
OPCVM	0	103 496
Disponibilités	15 580 041	1 919 977
Dépréciation Actions	0	0
Dépréciation EMTN	-51 500	-4 650
Concours bancaires courants	0	0
Trésorerie nette	23 979 663	16 073 093

Note 7 : Les charges constatées d'avance et charges à répartir

Selon le principe d'indépendance des exercices, nous avons constaté une charge constatée d'avance de 12 498 €.

Note 8 : Capital social

Composition du capital social	Nombre	Prix Unitaire (€)	Capital (€)
Actions ordinaires	3 138 261	0,50	1 569 130, 50

Note 9 : Les provisions règlementées, subventions d'investissement, avances conditionnées et autres fonds propres

Néant

Note 10 : Les capitaux propres

Libellé	Montant
Capitaux Propres 2020	27 019 922
Dividendes versés	-1 620 401
Annulation de dividendes sur les actions autodétenues	58 268
Annulation de titres propres (août 2021)	-651 350
Résultat 31/12/2021	8 630 940
Capitaux Propres au 31/12/2021	33 437 378

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Une provision d'indemnités de départ à la retraite de 13 805 € a été déterminée selon la convention collective, et a fait l'objet d'un calcul statistique prenant en compte la probabilité de la présence du salarié au sein de l'entreprise à l'âge de retraite (taux de rotation du personnel, taux de mortalité), pondérée d'un taux d'augmentation des salaires et actualisée de l'inflation.

Note 12 : Dettes financières

■ Etat des emprunts à plus ou moins d'un an :

En €	CRD 31/12/2021	Augmentation	Diminution	CRD 31/12/2020
Emprunt SGE	83 296		- 83 296	0
Emprunt PGE - SGE	1 000 000		- 1 000 000	0
Emprunt PGE - CRA	1 000 000		- 1 000 000	0
Emprunt PGE - CIC	1 000 000		- 1 000 000	0
Intérêts courus	0			0
Total	3 083 296	0	-3 083 296	0

Un emprunt d'un montant de 1 225 000 € avait été souscrit le 5 février 2016 auprès de la Société Générale afin d'acquérir les parts sociales de la filiale SCI TOX. Cet emprunt a été remboursé sur 5 ans, en 60 échéances mensuelles du 29 mai 2016 au 29 avril 2021.

Trois emprunts PGE de 1 000 000 € chacun avait été souscrits le 15 juin 2020 auprès du CIC, du Crédit Agricole et de la Société Générale. Ils ont été remboursés en juin 2021.

■ **Emprunts et dettes financières :**

Moins d' 1 an	-
Entre 1 an et 5 ans	
Plus de 5 ans	-
Total (€)	-

Les dettes financières comprennent 0 € de concours bancaires courants.

Note 13 : Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes ont toutes des échéances inférieures à moins d'un an.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	161 566	142 083
Personnel	339 796	60 370
Organismes sociaux	164 704	50 923
Etat (IS)	0	0
TVA	22 697	87 760
Autres impôts et taxes	21 390	30 287
Dettes fiscales et sociales (2)	548 587	229 340
Clients créditeurs	2 954	183
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Comptes courants intégration fiscale	657 171	403 232
Comptes courants Groupe	1 949 741	3 733 587
Autres dettes	46 950	13 416
Autres dettes	2 656 816	4 150 418
Total	3 366 969	4 521 840

(1) Le montant total des dettes fournisseurs de 161 566 € inclut 89 110 € de factures non parvenues.

(2) Détail des Charges à payer :

Dont Charges à payer	31/12/2021	31/12/2020
Personnel	339 796	60 370
Organismes sociaux	164 704	50 923
Etat (IS)	0	0
TVA	22 697	87 760
Autres impôts et taxes	21 390	30 287
Total Charges à payer	548 587	229 340

Note 14 : Produits constatés d'avance

Néant

Note 15 : Ecart de conversion

Néant

3.4. Notes sur le compte de résultat

Note 16 : Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires cumulé au 31 décembre 2021 s'élève à 710 060 €. Il s'agit de prestations intragroupes à part 51 060 € de prestation Metronic post cession.

Note 17 : Produits et charges d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 530 803 € et représentent principalement des transferts de charges intragroupes pour 440 611 €, des transferts de charges pour 63 725 € (personnel, formations, assurance...) et les reprises de provisions sur indemnités de départ à la retraite pour 20 972 €. Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 5 333 € et les produits divers de gestion courante à 162 €.

Les charges d'exploitation représentent un montant de 3 248 013 €.

Note 18 : Le résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à + 1 973 650 € et s'analyse de la façon suivante :

En €	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes reçus	2 100 000	
Autres produits des participations	239	235
Produits des autres immobilisations financières, créances et VMP	36 308	21 567
Gains de change	5 034	5 553
Produits nets des cessions de VMP	72 182	51 508
Reprises de provisions sur immobilisations financières et VMP(1)	218 754	1 088 879
Autres produits financiers		
Total Produits financiers	2 432 517	1 167 741
Intérêts et charges financières	-10 113	-11 486
Pertes de changes	-1 722	-8 824
Charges nettes sur cessions de VMP	-508	-18 715
Charges nettes sur liquidation titres contrat teneur de marché CIC	-199 675	
Dotations aux provisions sur immobilisations financières et VMP(2)	-246 850	-11 201 932
Total Charges financières	-458 868	-11 240 957
Résultat financier	1 973 650	-10 073 215

(1) Les reprises de provisions concernent :

a. Le contrat teneur de marché pour un montant total de 218 754 €

(2) Les dotations aux provisions concernent :

a. La provision sur VMP EMTN pour 46 850 €,

b. La dépréciation complémentaire sur Titres de participation Vector pour 200 000 €.

Note 19 : Le résultat exceptionnel

HF COMPANY enregistre un résultat exceptionnel de 8 664 441 € qui se décompose de la sorte :

En €	31/12/2021	31/12/2020
Pduits exceptionnels sur opération de gestion -		
Produits cessions des Immobilisations Corp - matériel		
Produits cessions des Immobilisations Corp - véhicules		
Produits cessions des Immobilisations Fin (3)	12 022 833	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Autres produits exceptionnels		
Total Produits Exceptionnels	12 022 833	0
Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion (1)	-2 758	-5 611
Charges Exceptionnelles sur opérations de capital (2)	-3 355 634	-542 599
VNC des immos corporelles cédées (ou mise au rebut)		
VNC des Immos Fi liquidée		
VNC des Immos Fi cédées		
Dotations aux provisions R&C Exceptionnels		
Total Charges Exceptionnelles	-3 358 392	-548 210
Résultat Exceptionnel	8 664 441	-548 210

- (1) Charges exceptionnelles sur opération de gestion : amende Malwarebytes pour 2 494€ et 265 € pénalités et amendes.
- (2) Les charges exceptionnelles sur opération de capital : Annulation des Titres Metronic pour 3 353 878 € et 1 755 € pour la vente de 3 véhicules en 2021.
- (3) Les produits exceptionnels sur cession des immobilisations financières : Produit de Cession des titres Metronic pour 12 000 000 € et 22 833 € pour la vente de 3 véhicules en 2021.

Note 20 : Impôts sur les sociétés

Impôts sur les sociétés	En €
IS Société HF	0
Charge d'IS liée à l'intégration	0
Contributions additionnelles sur IS (dividendes)	0
Total	0

Conformément à la convention d'intégration fiscale, HF COMPANY enregistre les économies d'IS liées à la compensation des résultats fiscaux négatifs des filiales dans ses comptes.

3.5. Autres informations

Note 21 : Entreprises liées

Tableau des participations :

Société	Adresse	Siren	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Prêts et avances consentis à la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Observations
						Brute	Nette							
VECTOR	7-9 imp St Eloi - ZI Ampère - 77220 Gretz Armainvilliers	787 151 026	627 500 €	327 619 €		1 601 234 €	601 234 €		613 416 €		715 984 €	-347 807 €		
LEA Networks	132 Bvd de Verdun - 92400 COURBEVOIE	428 781 462	807 289 €	1 398 818 €	100%	42 766 926 €	6 526 926 €		737 038 €		2 241 240 €	35 896 €	500 000 €	
LAN	Node Park Touraine - 37310 Tauxigny	492 796 362	894 360 €	200 547 €	100%	3 600 089 €	3 165 089 €		599 288 €		908 232 €	10 704 €	600 000 €	

Eléments concernant les entreprises liées :

Au bilan	En €
Participations	47 968 249
Créances clients et comptes rattachés	138 761
Autres créances	0
Dettes rattachées à des participations	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41
Autres dettes	2 606 912
Au compte de résultat	
Prestations de service (1)	639 050
Refacturations (produits)	440 611
Produits financiers	3 602
Charges financières	2 300
Refacturations (charges)	2 425

(1) La ligne prestation de service se décompose comme suit (en K€) :

	En K€
METRONIC	329
VECTOR	150
LEA	
LAN	36
METRONIC Espagne	0
METRONIC Italie	124
TOTAL	639
+ Frais de fusion	0
Total Prestation	639

Les frais de fusion sont les frais facturés dans le cadre de la gestion de la fusion des échelles d'intérêt.

La ligne « refacturations (produits) » est composée de transferts de charges de diverses natures, refacturés aux différentes filiales du Groupe à prix coûtant.

Note 22 : Engagements hors bilan

	2021			2020	
	Total	<1an	de 1 à 5 ans	>5 ans	Total
Créances cédées non échues	0				0
Nantissement hypothèques et suretés réelles	0			0	345
Aval, cautions et garanties K USD	0				0
Aval, cautions et garanties K €	0	0		0	2 603
Autres engagements donnés :	0				0
- locations mobilières	35	31	4		0
- crédit documentaire K USD	0				0
- achat à terme K USD	2 100	2 100			9 565

Les couvertures mises en place par HF COMPANY pour prémunir ses filiales contre une évolution défavorable des devises ont conduit au 31 décembre 2021 à l'achat à terme USD contre EUR pour un montant de couvertures de 2 100 KUSD.

Note 23 : Personnel

Au 31 décembre 2021, HF COMPANY comprenait :

Catégories	Femmes	Hommes	Total
Cadres et assimilés	0	5	5
Employés	1	2	3
Apprenti	0	1	1
Total	1	8	9

Un contrat d'intéressement a été mis en place sur l'exercice 2008, renouvelé en 2011, 2014, 2017 et 2020.

Note 24 : Consolidation et intégration fiscale

A/ INTEGRATION FISCALE

Le conseil d'administration d'HF COMPANY a opté pour le régime de l'intégration fiscale tel que prévu par les dispositions de l'article 223-A. Pour l'exercice 2021, la société HF COMPANY se constitue seule redevable de l'impôt pour les sociétés du Groupe.

B/ PRINCIPES DE CONSOLIDATION

HF COMPANY SA respecte les principes de consolidation arrêtés par le Groupe HF COMPANY.
HF COMPANY est la société consolidante

Note 25 : Avances et crédits alloués aux dirigeants

N/A

Note 26 : Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations comptabilisées en charges pour les organes d'administration s'est élevé à 296 K€.

3.6. Evènements postérieurs à la clôture

HF COMPANY a vendu son immeuble industriel à Gretz-Armainvilliers (77) au mois de février 2022 pour une somme de 2.5 M€.

4. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

ORCOM Audit
2 avenue de Paris
45000 Orléans

DELOITTE & ASSOCIES
19 rue Edouard Vaillant
CS 14313
37043 Tours Cedex 1

HF COMPANY
Société anonyme
Node Park Touraine
37310 TAUXIGNY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société HF COMPANY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HF COMPANY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Orléans et Tours, le 29 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Orcom Audit

Deloitte & Associés

Jean-Marc LECONTE

Antoine LABARRE